

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1969-1970

Annexe au procès-verbal de la 1^{re} séance du 25 novembre 1969.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1970, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Marcel PELLENC,

Sénateur,
Rapporteur général.

TOME IV

EXAMEN DES CREDITS ET DES DISPOSITIONS SPECIALES

(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 30

POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

Rapporteur spécial : M. Henri HENNEGUELLE.

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, président ; Yvon Coudé du Foresto, Georges Portmann, André Dulin, vice-présidents ; Jacques Descours Desacres, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, secrétaires ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; André Armengaud, Jean Berthoin, Edouard Bonnefous, Jean-Eric Bousch, André Colin, Antoine Courrière, André Diligent, Paul Driant, Yves Durand, Marcel Fortier, Lucien Gautier, Henri Henneguelle, Gustave Héon, Roger Houdet, Michel Kistler, Fernand Lefort, Modeste Legouez, Jean-Marie Louvel, Marcel Martin, René Monory, Paul Pauly, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, Robert Schmitt, Charles Suran, Louis Talamoni, Henri Tournan.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4^e législ.) : 822 et annexes, 835 (tomes I à III et annexe 36), 837 (tome XVIII) et in-8° 150.

Sénat : 55 (1969-1970).

Lois de finances. — Postes-Télécommunications.

Mesdames, Messieurs,

Le budget annexe des P. T. T., individualisation comptable au sein du budget de l'Etat, a pour objet de rapprocher les recettes et les dépenses relatives à l'administration des Postes et Télécommunications afin de mettre en lumière les résultats de son fonctionnement d'une part, les variations dans la composition du patrimoine qui lui est affecté d'autre part.

La diversité des activités techniques de cette administration, l'adaptation de ses comptes au plan comptable général, la mise en œuvre d'une comptabilité analytique, justifient le souci de trouver plus de clarté à l'intérieur même de son budget annexe et de faire des prévisions par grande branche d'exploitation, rapprochant *pour chacune d'elle* les recettes des dépenses.

Cette présentation budgétaire par branche, qui apparaît pour la première fois cette année, permet de tirer des enseignements fort utiles sur les problèmes qui se posent à l'administration des P. T. T. Il ne sera pas possible cependant de faire des comparaisons, pour ces branches d'exploitation, avec le budget de 1969 qui ne comportait pas de répartition. Le présent rapport débutera donc par une analyse des grandes masses du budget annexe, pris dans son ensemble, avant de présenter les particularités budgétaires des branches principales de l'administration des P. T. T. ; une troisième partie sera consacrée à l'examen en commission.

PREMIERE PARTIE

ANALYSE DES GRANDES MASSES DU PROJET DE BUDGET ANNEXE POUR 1970

Les éléments constitutifs du projet de budget annexe des P. T. T., rapprochés de ceux du budget actuellement en cours d'exécution, peuvent être regroupés dans les deux tableaux ci-dessous :

Première section. — Fonctionnement.

| RUBRIQUES | PROJET de budget pour 1970. | BUDGET de 1969. | VARIATIONS | |
|---|-----------------------------------|--------------------|--|--------------------------------------|
| | | | En valeur absolue. | En pourcentage. |
| (En millions de francs.) | | | | |
| A. — Charges : | | | | |
| Dépenses proprement dites..... | 12.567 | 11.203 | + 1.364 | + 12,2 |
| Amortissements | 1.300 | 1.126 | + 174 | + 15,5 |
| Prestations de services entre branches.... | 416 | » | + 416 | » |
| Total des charges..... | 14.283 | 12.329 | + 1.954 (a) (+ 1.538) | + 15,8 (a) (+ 12,4) |
| B. — Produits : | | | | |
| Recettes proprement dites..... | 14.492 | 13.069 | + 1.423 | + 10,9 |
| Travaux faits par l'administration pour elle-même | 1.220 | 1.030 | + 190 | + 18,4 |
| Prestations de services entre branches.... | 416 | » | + 416 | » |
| Total des produits..... | 16.128 | 14.099 | + 2.029 (a) (+ 1.613) | + 14,4 (a) (+ 11,4) |
| C. — Excédent d'exploitation (B—A). | 1.845 | 1.770 | + 75 | + 4,2 |

(a) Les chiffres entre parenthèses indiquent la variation compte non tenu des prestations de service entre branches en 1970.

Deuxième section. — Opérations en capital.

| RUBRIQUES | PROJET de budget pour 1970. | BUDGET de 1969. | VARIATIONS | |
|--|-----------------------------------|--------------------|-----------------------|--------------------|
| | | | en valeur absolue. | en pourcentage. |
| (En millions de francs.) | | | | |
| <i>Dépenses :</i> | | | | |
| Frais d'émission et remboursements d'emprunts ou d'avances..... | 397 | 348 | + 49 | + 14 |
| Equipements commandés à l'industrie (1). | 2.408 | 2.073 | + 335 | + 16 |
| Productions d'immobilisations par l'administration pour elle-même..... | 1.220 | 1.030 | + 190 | + 18,4 |
| Total des dépenses..... | 4.025 | 3.451 | + 574 | + 16,6 |
| <i>Ressources :</i> | | | | |
| Excédent d'exploitation | 1.845 | 1.770 | + 75 | + 4,2 |
| Amortissements | 1.300 | 1.126 | + 174 | + 15,5 |
| Emprunts | 500 | 555 | — 55 | — 10 |
| Recettes supplémentaires à déterminer.... | 380 | » | + 380 | » |
| Total des ressources..... | 4.025 | 3.451 | + 574 | + 16,6 |

(1) Y compris les bâtiments et les terrains.

En ce qui concerne la comparaison avec le budget de 1969 il convient de remarquer que ce dernier figure ici compte tenu de la loi de finances rectificative du 16 mai 1969 qui traduit les économies décidées par le Gouvernement, les charges supplémentaires de la Caisse nationale d'épargne (nouveau taux d'intérêt en vigueur au 1^{er} janvier), une réévaluation de certaines recettes postales et des produits de la publicité. Quant aux prestations de services entre branches, qui figurent dans le premier tableau ci-dessus en 1970 seulement, leur prise en compte est la conséquence de la répartition budgétaire impliquant le remboursement par chacune des branches des services qui lui sont rendus par l'autre. Au niveau global du budget annexe pris dans son ensemble, les sommes payées à ce titre se retrouvent en recettes pour le même montant et n'ont pas d'influence sur l'excédent d'exploitation. Les chapitres de produits et de charges correspondant à ces prestations entre branche doivent cependant exister pour permettre à chaque branche d'y imputer les sommes dues et reçues.

Compte tenu de ces remarques, on peut observer que les dépenses d'exploitation croissent un peu plus que les recettes, de sorte que l'excédent destiné aux investissements n'augmentera que de 4,2 % en 1970 (+ 8,2 % en 1969).

C'est à partir de ces observations qu'il sera procédé à l'analyse des grandes masses du budget des P. T. T.

*
* *

I. — Les dépenses.

A. — LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Elles comportent les principaux postes suivants :

| NATURE DES CHARGES | PROJET de budget pour 1970. | BUDGET de 1969. | VARIATIONS | |
|--|-----------------------------------|--------------------|-----------------------------|-------------------------------|
| | | | En valeur absolue. | En pourcentage. |
| | (En millions de francs.) | | | |
| Charges de personnel (1)..... | 9.138 | 8.379 | + 759 | + 9 |
| Achats | 750 | 705 | + 45 | + 6,4 |
| Prestations de tiers..... | 449 | 403 | + 46 | + 11,4 |
| Prestations entre branches..... | 416 | » | + 416 | » |
| Transports | 403 | 357 | + 46 | + 12,9 |
| Frais divers de gestion (2)..... | 41 | 39 | + 2 | + 5,1 |
| Frais financiers : | | | | |
| — intérêts des emprunts..... | 287 | 231 | + 56 | + 24,2 |
| — intérêts à servir aux déposants de la Caisse nationale d'épargne..... | 1.499 | 1.089 | + 410 | + 37,6 |
| Amortissements | 1.300 | 1.126 | + 174 | + 15,5 |
| Total des charges..... | 14.283 | 12.329 | 1.954 (3) (1.538) | + 15,8 (3) (+ 12,4) |

(1) Y compris les charges sociales, les œuvres sociales et les impôts sur les salaires.

(2) Y compris les impôts sur les véhicules et les impôts locaux.

(3) Les chiffres entre parenthèses indiquent la variation compte non tenu des prestations de service entre branches en 1970.

En faisant abstraction, au niveau global du budget annexe, des prestations de services entre branches, on constate que les charges s'accroissent de 12,4 % par rapport à 1969 alors qu'elles avaient progressé de 20,1 % en 1969 par rapport au budget initial de 1968. L'augmentation des dépenses a donc été très sérieusement limitée, cette limitation étant d'ailleurs plus marquée

pour les dépenses de fonctionnement des services, notamment pour les charges de personnel et les achats, que pour les catégories de dépenses où l'administration des P. T. T. subit purement et simplement les hausses de prix (transport) ou la hausse du loyer de l'argent (intérêts des emprunts, intérêts dus aux déposants de la Caisse nationale d'épargne).

1° *Les charges de personnel.*

Elles représentent 65,9 % du total des charges. Leur progression (+ 9 %) par rapport à 1969 est due pour plus du tiers à des mesures acquises et pour le reste à des mesures nouvelles.

| <i>a) Les mesures acquises concernent :</i> | Millions de francs. |
|--|------------------------|
| — l'extension en année pleine du coût des recrutements échelonnés en 1969 ainsi que celui des majorations de traitement prévues initialement pour 1969 (2 % en avril, 2 % en octobre)..... | 252 |
| — le coût en 1970 des majorations de remises pour vente de figurines consécutives à l'augmentation des taxes postales en 1969..... | 4,5 |
| — le coût en 1970 de l'application de divers textes généraux : | |
| — décret du 24 février 1969 sur l'affiliation rétroactive de certains agents aux régimes I. P. A. C. T. E. et I. G. R. A. N. T. E..... | 1 |
| — décret du 30 décembre 1968 relatif à l'augmentation du plafond de Sécurité sociale pour l'année 1969 | 5,9 |
| — décret du 23 août 1968 relatif à l'amélioration des prestations familiales..... | 9 |
| — décret du 31 décembre 1968 relatif à la fixation et à la revision du classement indiciaire de certains grades | 4,6 |
| Soit | 20,5 |
| — l'ajustement des crédits nécessaires à la péréquation des régimes de prestations familiales..... | 16 |
| — l'ajustement des crédits afférents aux indemnités résidentielles | 5 |

Au total, les mesures acquises décrites ci-dessus se monteront pour 1970 à..... 298
soit 3,5 % des charges de personnel de 1969.

b) C'est donc à 5,5 % seulement de ces charges que correspondent les mesures nouvelles de cette catégorie, c'est-à-dire à 3,6 % de l'ensemble des charges du budget annexe des P. T. T. :

Ces mesures nouvelles correspondent :

- aux créations d'emplois nouveaux ;
- aux majorations des traitements et des prestations familiales prévues pour 1970 ;
- à la majoration de la prime de résultat d'exploitation ;
- à l'augmentation des crédits sociaux ;
- à la majoration de certaines dotations de fonctionnement des services.

Les créations d'emplois :

Elles sont limitées à 5.000 pour 1970 ce qui représente 1,5 % des effectifs actuels.

Ce nombre de créations est extrêmement modeste si on le compare aux variations attendues de l'activité (+ 5,5 % à la Poste, + 8 % aux Chèques postaux, + 9 % aux Télécommunications). Il est, de plus, très inférieur à celui des années précédentes ce qui risque, manifestement, de conduire à une dégradation du service.

Comparaison des accroissements d'activité et des créations d'emplois à la Poste, aux Télécommunications et aux chèques postaux.

| ANNEE | POSTE | | | TELECOMMUNICATIONS | | | CHEQUES POSTAUX | | |
|---------|-------------------------------|----------------------|---------------------------------|-------------------------------|----------------------|---------------------------------|-------------------------------|----------------------|---------------------------------|
| | Accroissement d'activité (1). | Créations d'emplois. | | Accroissement d'activité (2). | Créations d'emplois. | | Accroissement d'activité (3). | Créations d'emplois. | |
| | | En valeur absolue. | En pourcentage d'accroissement. | | En valeur absolue. | En pourcentage d'accroissement. | | En valeur absolue. | En pourcentage d'accroissement. |
| 1960 .. | 4,8 | 1.436 | 1,1 | 9,2 | 574 | 0,6 | 3,7 | 300 | 1,6 |
| 1961 .. | 6,7 | 1.205 | 0,9 | 9,5 | 623 | 0,7 | 7,3 | 820 | 4,2 |
| 1962 .. | 6,9 | 2.100 | 1,6 | 11 | 673 | 0,7 | 8,1 | 1.323 | 6,6 |
| 1963 .. | 5,4 | 6.070 | 4,6 | 10,7 | 3.849 | 4,1 | 9,2 | 1.925 | 9,0 |
| 1964 .. | 7,9 | 3.332 | 2,4 | 7,9 | 2.881 | 2,9 | 6,6 | 995 | 4,3 |
| 1965 .. | 7,8 | 3.094 | 2,2 | 6,9 | 2.569 | 2,6 | 6,6 | 1.350 | 5,5 |
| 1966 .. | 5,7 | 3.214 | 2,2 | 7,8 | 1.739 | 1,7 | 6,2 | 1.100 | 4,3 |
| 1967 .. | 4,7 | 3.322 | 2,2 | 7,1 | 1.551 | 1,5 | 8,2 | 980 | 3,7 |
| 1968 .. | (4) 5,4 | 7.997 | 5,3 | (4) 8,3 | 3.556 | 3,3 | (4) 6,6 | 2.255 | 8,1 |
| 1969 .. | 5,5 | 4.297 | 2,7 | 9,2 | 1.594 | 1,4 | 8,5 | 2.235 | 7,7 |
| 1970 .. | 5,5 | 3.300 | 2,0 | 9,9 | 656 | 0,6 | 8,0 | 435 | 1,3 |

(1) Exprimé en variation du trafic postal.

(2) Exprimé en variation du trafic téléphonique.

(3) Exprimé en variation du nombre d'opérations des chèques.

(4) Corrigé des perturbations dues aux grèves.

La comparaison, année par année, des accroissements d'activité et des créations d'emplois, fait apparaître en effet des écarts impossibles à combler par des gains de productivité normaux de sorte qu'à la Poste, notamment, la qualité du service ne peut que s'en ressentir.

Les 5.000 créations d'emplois, échelonnées en 1970 de la façon suivante :

1.607 en année pleine (y compris la conversion des heures d'auxiliaires de renfort) ;

1.053 au 1^{er} avril ;

1.128 au 1^{er} juillet ;

1.212 au 1^{er} octobre,

ne constituent finalement qu'une charge nouvelle de 83 millions de francs soit 0,9 % des charges de personnel existant au 1^{er} janvier et 0,6 % des charges totales du budget annexe.

Les usagers peuvent donc légitimement être inquiets des conséquences de cette compression excessive du recrutement au moment où le service du public n'est pas exempt de critiques et où la mécanisation des tâches reste très limitée sur l'ensemble du territoire.

La majoration des traitements et des prestations familiales :

Elle entre pour 335 millions de francs dans les mesures nouvelles relatives aux dépenses de première section.

Cette somme correspond :

— pour 202 millions de francs à l'augmentation prévue des rémunérations de l'ensemble de la fonction publique en 1970 (+ 2,7 % de la masse salariale) ;

— pour 70 millions à la répercussion sur 1970 de l'augmentation supplémentaire de 1 % qui vient d'être accordée en octobre 1969 ;

— pour 5 millions à une provision pour l'augmentation des allocations familiales ;

— pour 58 millions de francs à une provision pour l'application de mesures en faveur des personnels des catégories C et D.

La majoration de la prime de résultat d'exploitation :

Il est proposé de porter cette prime uniforme de 725 francs à 760 francs soit + 4,8 % (coût 11 millions de francs) ; elle n'avait pas été majorée en 1969. Il est regrettable que le Gouvernement n'ait pas cru devoir fixer cette prime au taux proposé par l'administration lors de l'examen du projet en Conseil supérieur des P. T. T. c'est-à-dire à 800 francs. Ce montant aurait constitué une compensation, appréciée du personnel, au moment où, comme on a pu le voir à propos des créations d'emplois, un nouvel effort de productivité lui sera demandé. Cette modeste revalorisation de 35 francs constitue d'ailleurs la seule amélioration prévue au budget dans le domaine indemnitaire. Il y a lieu de le regretter.

Les crédits sociaux :

Leur accroissement est prévu pour 8 millions de francs en 1970 contre 9 millions en 1969 et 9 millions de francs en 1968. Encore convient-il de remarquer que sur ce montant 4.876.690 F constituent la reconduction en 1970 d'une subvention reçue du budget général laquelle a permis :

— de porter de 0,66 F à 0,75 F la ristourne pour les repas servis dans les restaurants administratifs, allouée aux agents dont les rémunérations sont modestes ;

— d'élever de 5 à 6 F par jour la subvention pour les séjours d'enfants en colonie de vacances et de 7 à 9 F celle concernant les adolescents ;

— d'élever de 513.510 F la subvention accordée aux sociétés mutualistes ;

— de majorer la dotation pour secours de 2.109.800 F.

L'inscription en mesure nouvelle, du montant de cette subvention du budget général est donc indispensable à l'administration des P. T. T. pour le financement en 1970 des avantages sociaux consentis en 1969.

Un crédit supplémentaire de 3.123.310 F permettra d'accroître le nombre de bénéficiaires des mesures décrites ci-dessus ainsi que l'achat du mobilier nécessaire pour la mise en service de 2.700 places nouvelles dans les restaurants administratifs ; il servira également à augmenter l'aide de l'administration des P. T. T. aux fondations à caractère social (crèches, foyers), et aux associations de personnel.

Les dotations de fonctionnement des services :

Elles comprennent sous la rubrique « Charges de personnel » les frais de déplacement, les indemnités pour travail supplémentaire, le salaire des auxiliaires de remplacement utilisés dans des postes provisoirement vacants pour congés de maladie, mutations, etc.

L'ajustement de ces dotations est prévu pour 23 millions de francs en 1970. Il est seulement destiné à faire face à l'accroissement de l'activité sans majoration des taux unitaires de rémunérations.

2° Les achats.

La majoration de 45 millions de francs (+ 6,4 %) des crédits relatifs aux achats est due, à concurrence de 21 millions de francs (+ 6,6 %), à l'augmentation de la « part programmée » de première section. Cette part programmée, portée ainsi à 335 millions de francs en 1970, représente du matériel de télécommunications d'usage courant (fil de cuivre, câble de réseau, postes téléphoniques, pièces détachées, etc.) acheté en même temps que celui destiné à l'entretien des installations existantes mais finalement incorporé dans de nouvelles installations, contribuant ainsi aux productions d'immobilisations de l'Administration pour elle-même.

Les 24 millions restants correspondent à la majoration des crédits relatifs aux achats de matériel d'entretien, au mobilier et fournitures, au petit outillage, à l'habillement, au carburant et autres fournitures du parc automobile, etc. Leur accroissement (+ 6,3 %) est certainement très réduit si on le compare à celui de l'activité générale des services et si l'on fait la part des hausses de prix attendues en 1970.

3° Les prestations de tiers.

Sont comptabilisés sous cette rubrique les travaux d'entretien et de réparation exécutés par des entreprises, les travaux d'impressions, les fournitures d'eau et d'énergie, les loyers, les frais d'étude, les locations de matériel électronique. La seule hausse des prix attendue dans ce domaine en 1970 varie de 3 à 10 % selon les cas. La majoration de dotation, prévue au projet de budget pour 11,4 %, est donc tout juste nécessaire pour faire face à l'accroissement de l'activité des P. T. T.

4° *Les frais de transport.*

Les crédits de cette rubrique correspondent pour la plus grande partie à des redevances absolument obligatoires et incompressibles telles que les sommes versées à la S. N. C. F ou à Air France pour le transport des correspondances du régime intérieur ainsi que les redevances aux compagnies aériennes et maritimes pour le régime international. Pour ce qui concerne ces dernières, les prix seront automatiquement relevés de 12,5 % pour tenir compte de la nouvelle parité du franc car elles sont exprimées en franc-or, unité de compte de l'Union postale universelle.

5° *Les frais divers de gestion.*

Rubrique de faible importance en valeur, sa majoration de 5,1 % est un ajustement tout à fait raisonnable.

6° *Les frais financiers.*

Ils constituent, en valeur, le deuxième poste de dépense du budget annexe ; avec 1.786 millions de francs, ils représentent en effet 13 % du total des charges. Il s'agit, là également, de dépenses tout à fait inéluctables relatives :

— aux intérêts dus aux déposants de la Caisse nationale d'épargne ;

— aux intérêts des emprunts contractés ces dernières années.

Les intérêts dus aux déposants de la Caisse nationale d'épargne seront en 1970 de 37,6 % supérieurs à ceux de 1969.

Cette forte augmentation est la traduction, au budget annexe des P. T. T., des mesures prises en faveur de l'épargne par le Gouvernement. Le taux de l'intérêt a été en effet porté de 3 à 3,50 % au 1^{er} janvier 1969, puis à 4 % au 1^{er} juin, tandis qu'une prime de fidélité de 0,5 %, puis une autre temporaire de 1,5 %, étaient instituées. Ces différentes décisions ont eu incontestablement pour effet d'inciter les usagers à accroître leurs dépôts : ceux-ci passeront de 30.180 millions de francs au 1^{er} janvier 1969 à 31.980 au 31 décembre. Mais la charge supplémentaire qui en résultera pour le budget des P.T.T. (410 millions de francs) ne

sera pas compensée (et de loin) par l'accroissement du produit du portefeuille de la Caisse nationale d'épargne, géré par la Caisse des dépôts et consignations, puisque cet accroissement est évalué à 203 millions de francs au projet de budget. Il faut donc s'attendre à ce que l'excédent d'exploitation de la Caisse nationale d'épargne soit plus faible que les années précédentes, contribuant ainsi dans une moindre mesure à couvrir le déficit de la branche des services financiers.

Le montant des intérêts de la dette P.T.T. croîtra de 24,2 % en 1970.

Cette sensible augmentation est la conséquence des emprunts régulièrement contractés chaque année, tant auprès de la Caisse des dépôts (jusqu'en 1966) qu'auprès du public français ou sur les marchés extérieurs. Ces dernières années, notamment, l'administration des P.T.T. a dû emprunter dans les conditions suivantes :

| ANNEES | NATURE DE L'EMPRUNT | MONTANT (En millions de francs.) |
|--------|---|-------------------------------------|
| 1960 | Caisse des Dépôts et Consignations 5 % | 150 |
| 1961 | Caisse des Dépôts et Consignations 4,75 % | 150 |
| 1962 | Caisse des Dépôts et Consignations 4,75 % | 400 |
| 1963 | Emprunt public (Bons P. T. T. 5 %) | 278 |
| 1963 | Caisse des Dépôts et Consignations 4,75 % | 250 |
| 1964 | Emprunt public (Bons P. T. T. 5 %) | 247 |
| 1964 | Caisse des Dépôts et Consignations 4,75 % | 280 |
| 1965 | Emprunt public (Bons P. T. T. 5,75 %) | 306 |
| 1965 | Caisse des Dépôts et Consignations 5,25 % | 129 |
| 1966 | Emprunt public (Bons P. T. T. 5,75 %) | 323 |
| 1966 | Caisse des Dépôts et Consignations 5,25 % | 150 |
| 1967 | Emprunt public (Bons P. T. T. 6,25 %) | 420 |
| 1968 | Emprunt euro-dollar 6,75 % | 145 |
| 1968 | Emprunt public 6,50 % | 469 |
| 1968 | Banque européenne d'investissement 6,75 % | 40 |
| 1968 | Emprunt sur le marché allemand 6,50 % | 237 |
| 1969 | Emprunt public (Bons P. T. T. 7 %) | 436 |
| 1969 | Deutsche Bank 7,50 % | 83 |
| 1969 | Emprunt sur le marché allemand 8 % | 300 |

On voit que l'endettement brut annuel des P. T. T. atteint des montants relativement élevés, alors que le loyer de l'argent n'a cessé de croître au cours des dix dernières années. Ainsi, bien que les charges d'intérêts ne représentent que 2 % des charges totales du budget annexe, il faut s'attendre à une forte augmentation de ce poste de dépenses dans les prochains budgets.

On ne peut par ailleurs manquer de remarquer que les P.T.T. empruntent actuellement au taux de 8 % alors que le Trésor leur verse dans le même temps une rémunération de 1,5 % seulement pour les fonds collectés par le service des chèques postaux. Or le budget annexe supporte seul les charges de ce service, lesquelles se montent à beaucoup plus du double de la rémunération reçue.

Comme on pourra le voir à propos des dépenses d'équipement des P.T.T., l'emprunt classique ne peut d'ailleurs plus suffire à compléter l'autofinancement global provenant du produit des taxes et de l'annuité d'amortissements. C'est ainsi que le projet de budget annexe pour 1970 se solde par un besoin de financement de 380 millions de francs indépendamment du fait que 21 % des programmes des télécommunications seront lancés hors budget. Il est impossible de ne pas rapprocher ce besoin de financement des dépenses mises, sans compensation, à la charge du budget des P.T.T. Ce très grave problème sera revu dans le présent rapport, lors de l'analyse des recettes.

7° *Les amortissements.*

Ils viennent au troisième rang des charges du budget annexe et en représentent près de 10 %. Leur progression (+15,5 % par rapport à 1969) est du même ordre de grandeur que celle des dépenses d'équipement enregistrée ces dernières années.

Cette charge, correspondant à la perte de valeur des immobilisations au cours de l'année, constitue dans le même temps un versement à la section des opérations en capital et finance l'achat d'équipements nouveaux.

*
* *

B. — LES DÉPENSES EN CAPITAL

1° *Les remboursements d'emprunts et d'avances.*

Ils s'élèveront, en 1970, à 373 millions de francs (soit 14 % de plus qu'en 1969) et concernent les remboursements d'emprunts pour 258 millions et les remboursements d'avances pour 115 millions de francs.

Le tableau de la page 12 laisse prévoir un accroissement sensible des remboursements d'emprunts ces prochaines années, aussi, compte tenu d'une certaine étroitesse du marché obligataire et de la part réservée aux P.T.T. sur ce marché, il faut s'attendre à ce que les remboursements d'emprunts se rapprochent chaque année des emprunts nouvellement contractés et que l'apport net des obligations soit de plus en plus faible.

Cette constatation vaut également pour les avances remboursables consenties par les collectivités et les promoteurs d'immeubles en vue de l'accélération de l'équipement téléphonique. Les avances attendues à ce titre sont de 185 millions de francs pour 1970 alors que les remboursements inscrits au projet de budget s'élèvent à 115 millions de francs.

2° Les commandes d'équipement.

Elles seront engagées dans la limite des autorisations de programme nouvelles, lesquelles figurent au projet de budget pour un montant supérieur de 16,2 % à celles votées en 1969.

Leur évolution, rubrique par rubrique, peut être retracée ainsi :

| RUBRIQUES | PROJET de budget pour 1970. | BUDGET de 1969. | VARIATIONS | |
|--|-----------------------------------|--------------------|-----------------------|--------------------|
| | | | En valeur absolue. | En pourcentage. |
| | (En millions de francs.) | | | |
| Bâtiments administratifs (1)..... | 466,3 | 531,4 | - 65,1 | - 12,2 |
| Autres bâtiments (2)..... | 41 | 38 | + 3 | + 7,9 |
| Acquisitions immobilières de la Caisse nationale d'épargne | 5 | 7,4 | - 2,4 | - 32,4 |
| Equipement des services des télécommunications | 1.996,2 | 1.722,1 | + 274,1 | + 15,9 |
| Equipement des services d'études et de recherche des télécommunications..... | 189 | 108,4 | + 80,6 | + 74,3 |
| Equipement des services postaux, financiers et comptables | 183,1 | 82,3 | + 100,8 | + 122,5 |
| Acquisition de matériel de transport..... | 80,6 | 57,6 | + 23 | + 39,9 |
| Total | 2.961,2 | 2.547,2 | + 414 | + 16,2 |

(1) C'est-à-dire autres que bâtiments sociaux.

(2) Bâtiments sociaux y compris logement du personnel.

On peut constater à la lecture de ce tableau que si la progression moyenne des autorisations de programme est de 16,2 % par rapport à 1969, les variations pour chaque rubrique sont extrêmement diverses. Des explications à cette diversité des évolutions pourront être trouvées dans l'analyse par branche, mais il convient de remarquer d'ores et déjà qu'elle résulte d'aménagements à l'intérieur des « enveloppes » attribuées lors des arbitrages du Gouvernement.

Selon ces décisions, les télécommunications (C. N. E. T. compris) se voyaient attribuer, en autorisations de programme, une dotation majorée de 18 % par rapport à 1969 et reconnaître la possibilité d'un programme complémentaire financé hors budget ; les autres secteurs recevaient, en bloc, la même dotation qu'en 1969.

3° Les crédits de paiement pour les équipements commandés à l'industrie.

Leur progression est du même ordre de grandeur que celle des autorisations de programmes accordées « en moyenne » aux budgets de ces dernières années. On doit tout de même noter que le montant de ces crédits de paiement se décompose en 1.638 millions de francs relatifs aux opérations en cours et 770 millions pour les opérations nouvelles.

Ce dernier montant comprend pour 30 millions de francs une provision destinée à couvrir les premiers contrats à conclure avec des organismes de financement pour des opérations de télécommunications non assorties d'autorisations de programme. C'est donc à concurrence de 740 millions de francs que seront payées les commandes passées dans le cadre des 2.961 millions de francs d'autorisations de programme inscrites au projet de budget pour 1970. *Ces crédits de paiement ne représentent dans ces conditions que 25 % des programmes prévus*, ce qui est une proportion beaucoup plus faible que celle retenue habituellement. En réalité, le budget annexe bénéficiera, en 1970, des reports de crédits de paiement rendus disponibles *par les blocages d'autorisations de programme* versées en 1969 au fonds d'action conjoncturelle. C'est en effet un montant de 250 millions de francs d'autorisations de programme qui ne seront pas utilisées cette année, essentiellement d'ailleurs dans les branches de la poste et des services financiers.

L'exécution du V^e Plan, déjà très compromise au moment du vote du budget de 1969, en ce qui concerne ces secteurs, sera,

comme nous le verrons dans l'analyse par branche, loin d'être réalisée à la fin de 1970.

*4° Les productions d'immobilisations
par l'administration pour elle-même.*

Il s'agit des travaux d'équipement exécutés par les personnels des P.T.T. avec du matériel d'usage courant acheté par l'administration aussi bien pour l'entretien que pour des équipements nouveaux. Ces travaux concernent surtout les télécommunications et consistent en raccordement d'abonnés au réseau, en constructions de circuits locaux ou régionaux, en installations de cabines téléphoniques ou de petits autocommutateurs, etc.

Leur volume est loin d'être négligeable puisqu'ils atteignent, en valeur, la moitié des installations commandées à l'industrie, lesquelles comprennent la totalité des bâtiments. Leur progression + 18,4 % par rapport à 1969 est un peu supérieure à celle des crédits de paiement relatifs aux commandes à l'industrie.

*
* *

II. — La couverture des dépenses.

A. — PRODUITS DE PREMIÈRE SECTION

| RUBRIQUES | PROJET de budget pour 1970. | BUDGET de 1969. | VARIATIONS | |
|---|-----------------------------------|--------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| | | | En valeur absolue. | En pourcentage. |
| (En millions de francs.) | | | | |
| Produits d'exploitation : | | | | |
| Recettes d'exploitation liées au trafic des particuliers | 11.443 | 10.296 | + 1.147 | + 11,1 |
| Remboursement de services rendus à d'autres administrations ou orga- nismes | 676 | 662 | + 14 | + 2,1 |
| Prestations de service entre branches.. | 416 | » | + 416 | » |
| Produits financiers : | | | | |
| Produit de la Caisse nationale d'épargne. | 1.815 | 1.612 | + 203 | + 12,6 |
| Intérêt versé par le Trésor..... | 481 | 409 | + 72 | + 17,6 |
| Produits accessoires et exceptionnels..... | 77 | 90 | — 13 | — 14,4 |
| Travaux faits par l'administration pour elle- même | 1.220 | 1.030 | + 190 | + 18,4 |
| Total des produits..... | 16.128 | 14.099 | + 2.029 (a) (1.613) | + 14,4 (a) (+ 11,4) |

(a) Les chiffres entre parenthèses indiquent la variation compte non tenu des prestations de service entre branche en 1970.

Les produits de première section se prêtent particulièrement bien à une analyse par branche d'exploitation car chaque nature de recette correspond à une activité particulière de l'administration des P. T. T.

Dans le cadre général de l'ensemble du budget annexe on peut néanmoins faire les observations suivantes :

Les produits d'exploitation (exception faite des prestations de service entre branches) augmenteront de 1.161 millions de francs en 1970 par rapport à 1969 (+ 10,6 %). Cet accroissement provient à raison de 795 millions de francs (+ 7,3 %) de l'augmentation de l'activité et pour 366 millions de francs (+ 3,3 %) d'une augmentation de certains tarifs.

Ces majorations de tarifs sont d'ailleurs de deux natures :

— l'une (142 millions de francs) correspond à la répercussion de la nouvelle parité du franc dans les tarifs du régime international ;

— l'autre (224 millions de francs) concerne les mandats et encaissements à domicile dont les taxes seront sensiblement majorées en 1970.

On doit en conséquence observer que le seul accroissement de l'activité des services postaux, du service des mandats et du service des télécommunications réunis n'apporte au budget annexe que 7,3 % de recettes supplémentaires à tarif constant, c'est-à-dire moins que l'accroissement des charges de fonctionnement qui se situe autour de 12 %. Certes, le budget annexe bénéficie, à côté de ces produits d'exploitation, de produits financiers importants, c'est-à-dire du revenu du portefeuille de la Caisse nationale d'épargne et de l'intérêt que lui verse le Trésor pour les fonds des particuliers en dépôt aux chèques postaux. Mais on sait que d'une part le bénéfice de la Caisse d'épargne s'amenuise dans la mesure où les taux versés aux usagers s'accroissent et que d'autre part la gestion des chèques postaux apporte un déficit plus important que le bénéfice de la Caisse d'épargne.

La poursuite d'une politique budgétaire globale du point de vue des recettes de fonctionnement comme du point de vue des emprunts et de celui des investissements n'est donc plus possible. Il faut absolument trouver des solutions spécifiques aux activités différenciées des P. T. T. ; un rapide examen des ressources en capital renforce cette observation.

B. — RESSOURCES EN CAPITAL

| RUBRIQUES | PROJET de budget pour 1970. | BUDGET de 1969. | VARIATIONS | |
|---|-----------------------------------|--------------------|-----------------------|--------------------|
| | | | En valeur absolue. | En pourcentage. |
| | (En millions de francs.) | | | |
| Excédent d'exploitation | 1.845 | 1.770 | + 75 | + 4,2 |
| Amortissements | 1.300 | 1.126 | + 174 | + 15,5 |
| Emprunts | 500 | 555 | — 55 | — 10 |
| Recettes supplémentaires à déterminer.... | 380 | » | + 380 | » |
| Total des recettes..... | 4.025 | 3.451 | + 574 | + 16,6 |

Compte tenu des investissements absolument indispensables, ramenés d'ailleurs, ainsi qu'on le verra, en-dessous des prévisions du Plan dans plusieurs secteurs d'activité des P. T. T. ; c'est une somme de 4.025 millions de francs qu'il faut trouver en 1970 pour leur financement.

Cette somme est un accroissement de 574 millions de francs par rapport à celle prévue au budget de 1969. Or l'excédent d'exploitation, ainsi qu'on a pu le voir déjà, n'augmentera que de 75 millions de francs, malgré la compression rigoureuse des dépenses de fonctionnement et malgré la hausse de certains tarifs. En tenant compte de la dotation aux amortissements qui croît normalement en fonction des immobilisations, ce n'est donc que de 249 millions de francs que les ressources propres des P. T. T. pourront augmenter en 1970.

Comme par ailleurs l'expérience de ces dernières années et les conditions actuelles du marché ont conduit le Gouvernement à diminuer de 55 millions de francs le recours prévu à l'emprunt public, c'est un besoin de financement complémentaire de 380 millions de francs qui apparaît en solde du compte budgétaire des opérations en capital. 380 millions, ceci représente les deux tiers des besoins supplémentaires par rapport à ceux de 1969. Encore convient-il de remarquer que 600 millions de programme supplémentaire d'équipement de télécommunications sera engagé hors budget et que 300 millions d'avances remboursables consenties par les particuliers et les collectivités sont attendues pour compléter l'ensemble des investissements dans ce secteur.

Le procédé classique de couverture globale de *l'ensemble* des dépenses des P. T. T. par :

- le produit *global* des taxes ;
- le recours au marché financier pour un montant *net* de 200 à 300 millions de francs ;
- la recherche d'avances remboursables pour un montant net de l'ordre de 100 à 150 millions de francs n'est plus du tout possible.

L'existence de cette impasse de 380 millions de francs intitulée « recettes supplémentaires à *déterminer* » montre, dans son « indétermination », que des problèmes de couverture de charges existent au budget annexe des P. T. T. et il faudra bien les résoudre rapidement. L'analyse du budget par branche d'exploitation à laquelle il sera procédé maintenant contribue à les mettre en évidence.

DEUXIEME PARTIE

ANALYSE PAR BRANCHE DU PROJET DE BUDGET POUR 1970

I. — La Poste.

A. — FONCTIONNEMENT

Le compte prévisionnel d'exploitation de la Poste se présente ainsi dans le projet de budget

Compte prévisionnel d'exploitation.

| CHARGES | | PRODUITS | |
|--|------------------------------------|---|------------------------------------|
| Nature des charges. | Montants. (Millions de francs.) | Nature des produits. | Montants. (Millions de francs.) |
| Achats | 133,1 | Produits d'exploitation : | |
| Frais de personnel..... | 4.825,6 | Produit des taxes..... | 3.877,2 |
| Impôts et taxes (1)..... | 131,4 | Remboursement des correspondances admises en franchise..... | 476,6 |
| Travaux, fournitures et prestations de tiers | 131 | Prestations de services rendus à d'autres branches..... | 1.499 |
| Prestations de services d'autres branches | 45,1 | Produits accessoires et exceptionnels... | 6,7 |
| Transports | 356,7 | Travaux faits par l'administration pour elle-même | 22 |
| Frais divers de gestion..... | 15 | | |
| Frais financiers (2)..... | 70 | | |
| Amortissements | 127 | | |
| Total des charges..... | 5.834,9 | | 5.881,5 |
| Solde créditeur d'exploitation..... | 46,6 | | |

(1) Dont 130 d'impôt sur les salaires.

(2) Uniquement intérêt des emprunts.

Les principales remarques qui peuvent être faites à propos de ce compte sont les suivantes :

— les charges de personnel représentent 83 % des charges totales ;

— l'exploitation de la Poste se soldera en 1970 par un léger excédent des produits sur les charges.

C'est à partir de ces remarques que l'on peut analyser les problèmes financiers qui se posent à propos du fonctionnement du service postal :

La Poste apparaît comme une entreprise grosse utilisatrice de main-d'œuvre ce qui se traduit à la fois par des besoins importants en personnel pour écouler le trafic en augmentation constante (doublement en quinze ans) et par une croissance régulière des charges.

C'est à la Poste qu'ont été attribués les emplois les plus nombreux dans la répartition des 5.000 créations nouvelles prévues au budget. Mais il convient d'observer que les 3.300 emplois nouveaux représentent 2 % des effectifs de ce service alors que le trafic croîtra de 5,5 % en 1970.

Certes, il n'y a pas nécessairement proportionnalité rigoureuse entre la croissance du trafic et les besoins en effectifs. Mais un décalage important entre le trafic et les créations d'emplois existe à la Poste *depuis de nombreuses années* (1) de sorte que les effectifs ne se sont accrus que de 39 % depuis quinze ans tandis que le trafic doublait. Le fait que les charges de personnel apparaissent pour 83 % des charges totales de la Poste indique bien cependant que le nombre des emplois est essentiel au fonctionnement normal de ce service. Il est donc à craindre que la qualité des prestations postales ne se trouve dégradée par l'insuffisance du recrutement.

Malgré cette compression des effectifs, l'importance relative des charges de personnel entraîne annuellement une augmentation sensible des dépenses totales de fonctionnement de la Poste. On a pu voir en effet dans le tableau de la page 5 que les charges de personnel de l'ensemble du budget annexe croîtraient en 1970 de 9 % par rapport à 1969. La Poste disposant de plus de la moitié des effectifs, c'est sur une augmentation annuelle d'au moins 10 % qu'il faut compter à ce titre.

(1) Voir le tableau page 7.

Les autres charges du compte d'exploitation et notamment les transports, les fournitures, les intérêts des emprunts augmentent annuellement dans des proportions plus élevées encore de sorte qu'au total les dépenses de la Poste s'accroissent inéluctablement d'au moins 10 % par an.

Or, on peut voir au compte d'exploitation prévisionnel que l'essentiel des produits provient des taxes postales (affranchissements ou remboursement des correspondances admises en franchise) les prestations de services rendus aux autres branches n'étant que le remboursement à leur prix de revient des travaux de guichet ou de distribution (mandats, télégrammes) effectués pour les branches des services financiers ou des télécommunications. Mais le produit des taxes est lié directement au trafic lequel varie en moyenne de 5,5 % par an. La Poste se trouve donc en permanence confrontée avec un problème financier qui se manifeste par une progression de ses charges plus rapide que la progression de ses recettes de sorte que des hausses générales des tarifs postaux apparaissent périodiquement comme inévitables.

Une hausse de cette nature a été effectuée en janvier 1969, le projet de budget pour 1970 n'en comporte donc pas (1) mais le solde d'exploitation n'est créditeur que de 46,6 millions de francs.

On doit toutefois observer que la Poste assume à perte et sans compensation le transport et la distribution de la presse. La charge qui en découle pour le budget annexe des P. T. T. est considérable.

La Poste transporte, en effet, actuellement 1 milliard 600 millions de journaux par an. Sur ce total 66 % sont distribués à domicile, 8 % remis au guichet ou dans des boîtes postales, et 26 % remis à des dépositaires. Ce nombre d'objets représente 17 % du trafic postal mais 1,5 % seulement des recettes d'affranchissement ; en 1969 le déficit correspondant peut être estimé à 490 millions de francs.

Les tarifs sont dans ce domaine extrêmement bas : 0,007 F pour les journaux de moins de 100 grammes distribués à domicile ; 0,00035 F pour les journaux expédiés groupés à l'adresse de dépositaires. Si on compare ces tarifs avec ceux des autres pays

(1) L'augmentation des tarifs postaux du régime international dont il a été question page 17 est la conséquence automatique de la nouvelle parité du franc qui entraîne une hausse correspondante des transports internationaux.

européens on constate que seule l'Italie consent des tarifs postaux plus faibles. En Allemagne par exemple les tarifs sont huit fois plus élevés (27 fois pour l'intervalle de poids compris entre 50 et 100 grammes). En Angleterre les journaux sont affranchis au tarif de 2^e catégorie de courrier.

L'évolution des tarifs français a d'ailleurs toujours été dans le sens d'une baisse relative. On peut constater en effet que le prix du transport et de la distribution par la Poste était de 20 % du prix du journal en 1914, 5 % en 1938, 2 % en 1959, 1,4 % en 1969. Comparé au tarif d'affranchissement de la lettre, il était de 10 % de ce dernier en 1914 ; 2,3 % en 1938 ; 2 % en 1959 ; 1,75 % en 1969.

Ce n'est pas le lieu de discuter ici de l'intérêt général que présente pour le pays la diffusion à bon marché de la presse ; ce qui est certain c'est que la charge de cette diffusion est, pour les 1.600 millions d'objets transportés, entièrement supportée par la Poste et par elle seule.

Au moment où l'on recherche, à juste titre, la clarté dans les comptes des P. T. T. et que l'on constate que les charges de la Poste sont en passe de s'accroître au-delà des produits d'exploitation, il est indispensable que le Gouvernement s'attache à trouver une solution au problème de la charge que constitue les abonnements de journaux.

Indépendamment de ce problème, la Poste s'efforce de limiter l'accroissement de l'ensemble de ses charges et de le rendre inférieur à celui de l'accroissement du trafic total en essayant d'écouler ce dernier par des méthodes qui permettent une meilleure utilisation des moyens existants ou qui accroissent la productivité des agents.

La réforme de l'acheminement du courrier participe de la première de ces idées : en effet, en distinguant dans le courrier déposé par les usagers, celui que ces derniers considèrent comme urgent et celui pour lequel le degré de moindre urgence est attesté par un affranchissement moins élevé, la Poste peut étaler les travaux manuels et utiliser plus rationnellement les locaux, les moyens de transport, etc. Tout ceci devrait se traduire par un moindre coût du service à condition bien entendu que le transfert du nombre des objets de correspondance de la catégorie urgent à la catégorie non urgent soit substantiel. Il semble qu'actuellement

les prévisions de la Poste dans ce domaine soient à peu près réalisées puisque les usagers affranchissent 30 % des lettres environ au tarif non urgent.

Si cette réforme doit permettre, à terme, d'acheminer globalement plus de trafic sans accroissement proportionnel des charges, il est certain cependant qu'une augmentation importante de la productivité ne peut provenir, comme le montre l'exemple des Offices postaux étrangers, que d'une mécanisation poussée des travaux de tri, d'une motorisation de la distribution et d'une accélération des acheminements.

On se trouve alors devant un problème d'investissement qu'il serait très préjudiciable de négliger.

*
* *

B. — LES OPÉRATIONS EN CAPITAL

Le compte prévisionnel d'opérations en capital de la Poste se présente ainsi dans le projet de budget.

Compte prévisionnel d'opérations en capital.

| D E P E N S E S | | R E S S O U R C E S | |
|--|-----------------------------------|---|-----------------------------------|
| Nature des dépenses. | Montant. (Millions de francs.) | Nature des produits. | Montant. (Millions de francs.) |
| Remboursement d'emprunts et frais d'émission | 36,5 | Excédent d'exploitation | 46,6 |
| Bâtiments d'exploitation | 106 | Amortissements | 127 |
| Autres bâtiments (1) | 8,4 | Produits des emprunts | 60 |
| Equipement des services postaux | 71,3 | Besoin de financement | 49,8 |
| Matériel de transport | 39,2 | | |
| Production d'immobilisation de l'administration pour elle-même | 22 | | |
| Total des dépenses en capital.. | 283,4 | Total des ressources en capital. | 283,4 |

(1) Bâtiments sociaux.

Ce compte fait apparaître une affectation de 60 millions de francs sur le produit des emprunts prévus (500 millions pour l'ensemble du budget annexe) et un besoin de financement non couvert de 49,8 millions de francs.

Mais les dépenses d'équipement sont certainement inférieures aux besoins réels car les crédits de paiement qui figurent au compte ci-dessus correspondent tant à des opérations en cours qu'à des opérations nouvelles. Or les autorisations de programme ouvertes aux précédents budgets étaient inférieures aux annuités du V^e Plan et les autorisations de programme prévues au budget de 1970 sont la reconduction de l'annuité de 1969. Encore faut-il remarquer que l'annuité de 1969 était amputée de 50 millions de francs pour tenir compte de l'achat par anticipation d'appareils de l'aviation postale. Cette amputation reconduite dans le projet de budget pour 1970 fera donc cruellement défaut à la Poste qui, pour réaliser malgré tout son programme de mécanisation et de motorisation indispensable à l'amélioration de sa productivité ainsi que pour acheter trois avions supplémentaires, a dû sacrifier son programme de construction de bâtiments.

Au terme de 1970, la comparaison des programmes prévus au V^e Plan pour le secteur poste, aux autorisations ouvertes aux budgets de 1966 à 1970 s'établit donc comme suit :

| | PREVUS au Plan. | OUVERTS aux budgets. |
|---|--------------------|-------------------------|
| Equipements (y compris aviation postale)..... | 340 | 320,4 |
| Bâtiments d'exploitation..... | 830 | 710,4 |
| Total | 1.170 | 1.030,8 |

Cette comparaison ne tient d'ailleurs pas compte des autorisations de programme bloquées en 1969 et versées au fonds d'action conjoncturelle. Dans le cas où ces dernières ne seraient pas restituées en 1970, les autorisations de programme utilisables au cours de la période d'exécution du V^e Plan seraient alors de 309 millions de francs pour les équipements et de 605,6 millions de francs pour les bâtiments.

Ainsi la Poste, privée d'une partie non négligeable des ressources qui devraient normalement couvrir ses charges d'exploitation, est condamnée à limiter ses équipements indispensables, ce qui ne peut être que dommageable pour les usagers et exposer ces derniers à de fréquentes hausses de tarifs qui ne sont cependant pas souhaitables.

II. — Les services financiers.

A. — FONCTIONNEMENT

Leur compte d'exploitation prévisionnel s'établit comme suit :

Compte d'exploitation prévisionnel.

| CHARGES | | PRODUITS | |
|--|-----------------------|---|-----------------------|
| Nature des charges. | Montant. | Nature des produits. | Montant. |
| | (Millions de francs.) | | (Millions de francs.) |
| Achats | 23 | Produits d'exploitation : | |
| Frais de personnel..... | 966,4 | Produits des taxes..... | 825,5 |
| Impôts et taxes (1)..... | 27,3 | Remboursement de services rendus à d'autres organismes..... | 162,3 |
| Travaux, fournitures et prestations de tiers | 127,5 | Prestations de services rendus à d'autres branches | 17 |
| Prestations de services reçus d'autres branches | 1.171 | Produits financiers (3)..... | 2.297 |
| Transports | 4 | Produits divers et exceptionnels..... | 21,9 |
| Frais divers de gestion..... | 12,8 | Travaux faits par l'administration pour elle-même | 8 |
| Frais financiers (2)..... | 1.621,6 | Total des produits..... | 3.331,7 |
| Amortissements | 53 | Solde débiteur d'exploitation..... | 694,9 |
| Total des charges..... | 4.006,6 | | |
| Versement à la dotation de la Caisse nationale d'épargne | 20 | | |

(1) Dont 27 d'impôt sur les salaires.

(2) Dont 1.499 d'intérêts à verser aux déposants de la Caisse nationale d'épargne et 122 d'intérêts relatifs aux emprunts antérieurement contractés.

(3) Dont 1.816 de produit de la Caisse nationale d'épargne et 481 d'intérêt versé par le Trésor pour les fonds des particuliers aux chèques postaux.

Dans le compte d'exploitation, les charges de personnel apparaissent pour seulement 24,7 % des charges totales mais il s'agit uniquement ici du personnel de l'administration centrale, des Centres de chèques postaux, du Centre de la Caisse nationale d'épargne et des Centres de contrôle des mandats. En effet, les

autres activités des services financiers, c'est-à-dire les travaux de guichet et de la cabine financière des bureaux de poste, la distribution des mandats, les encaissements à domicile, etc., sont effectués par du personnel de la Poste et sont « facturés » à leur prix de revient, ainsi d'ailleurs que la transmission et la distribution des plis de service, ou les échanges de plis entre les usagers et les Centres de chèques postaux (envois de chèques, extraits de comptes). Ces prestations de services rendus par la Poste (et les Télécommunications pour ce qui concerne l'usage du téléphone et du télégraphe) entrent pour 29 % dans les charges des services financiers.

Le poste de dépenses le plus important est celui des frais financiers. Il concerne essentiellement les intérêts à verser aux usagers de la Caisse nationale d'épargne (1.499 millions de F soit + 37,6 % par rapport à 1969), mais il contient également pour 122 millions de francs d'intérêt des emprunts antérieurement contractés par le budget annexe car la gestion très déficitaire des services financiers, compte tenu des faibles rémunérations de ses prestations, entraîne un besoin permanent d'emprunt qui se traduit par des charges financières importantes.

Les principaux produits de la branche peuvent en effet être classés comme suit :

- produit des taxes ;
- intérêts versés par le Trésor pour les fonds des particuliers déposés aux chèques postaux ;
- remboursement des services rendus à d'autres organismes (vente de bons du Trésor, paiement des pensions, mandats-contributions, opérations pour la Caisse des dépôts, etc.) ;
- produit du portefeuille de la Caisse nationale d'épargne.

Or, si les deux dernières catégories de recettes ne posent pas de problème d'équilibre financier puisque les remboursements des services rendus aux autres organismes sont facturés à leur prix de revient et que le portefeuille de la Caisse nationale d'épargne laissera en 1970 un bénéfice évalué à 174 millions de francs, il n'en est pas de même des deux premières catégories.

Les taxes des mandats, pour des motifs essentiellement sociaux, ne couvrent en 1969 que 47 % du prix de revient des opérations et l'intérêt de 1,5 % versé par le Trésor laisse un déficit de plus de 700 millions aux chèques postaux !

Le déficit global d'exploitation de la branche des services financiers risquait donc de dépasser 900 millions de francs en 1970. Cette somme est énorme et il est impensable de la laisser à la charge d'un budget annexe tenu par ailleurs à l'équilibre de ses comptes.

Il semble que le Gouvernement ait pris conscience de l'impossibilité de poursuivre dans ces conditions la gestion des Services financiers des P. T. T. Mais la seule « solution » qui apparaisse concrètement au projet de budget est un relèvement des taxes des mandats et encaissements à domicile tandis que le problème de l'équilibre financier des chèques postaux, *qui se pose depuis de nombreuses années* et dont les Assemblées parlementaires ont rappelé l'urgence à chaque examen du budget, est renvoyé à un groupe de travail interministériel.

Les taxes des mandats qui ont été majorées en 1968 seront donc sensiblement augmentées en 1970 puisque l'intention du Gouvernement est de porter leur taux de couverture à 70 % du prix des opérations.

Cette mesure qui procurera 224 millions de francs à la branche des services financiers ramènera donc le déficit global à 695 millions de francs ce qui reste considérable et fait apparaître d'une façon évidente l'urgence d'une solution au problème des Chèques postaux.

Car en l'absence d'une telle solution :

— la quasi-totalité de l'emprunt public (440 millions de francs sur 500) est affectée à la couverture d'une partie du déficit ;

— les attributions de personnel sont réduites à 435 unités pour 1970 contre 2.235 en 1969 ce qui risque de poser un très grave problème en cours d'année ;

— compte tenu des nécessaires dépenses d'équipement *il reste 359 millions de besoin de financement non couverts.*

*

* *

B. — OPÉRATIONS EN CAPITAL

Le compte prévisionnel des opérations en capital des services financiers s'établit ainsi :

Compte prévisionnel d'opérations en capital.

| DEPENSES | | RESSOURCES | |
|--|----------------|--|----------------|
| Nature des dépenses. | Montant. | Nature des ressources. | Montant. |
| | Millions de F. | | Millions de F. |
| Remboursement d'emprunts et frais d'émission | 101,8 | Amortissements | 53 |
| Déficit d'exploitation..... | 694,9 | Versement à la dotation de la C. N. E. . . | 20 |
| Bâtiments d'exploitation..... | 8,6 | Produit des emprunts..... | 440 |
| Autres bâtiments (1)..... | 1,5 | Besoin de financement..... | 359,3 |
| Equipements des services financiers.... | 57,5 | | |
| Productions d'immobilisations..... | 8 | | |
| Total des dépenses en capital. | 872,3 | Total des ressources en capital. | 872,3 |

(1) Part des services financiers dans les bâtiments sociaux.

Le trait caractéristique de ce compte est l'existence d'un déficit d'exploitation *neuf fois* plus élevé que les dépenses d'investissement et d'une somme destinée au remboursement des emprunts antérieurs 1,3 fois plus importante que ces mêmes dépenses d'investissement.

Cette situation est évidemment tout à fait aberrante et conduit à consacrer près de 800 millions de ressources à la couverture de la charge actuelle ou passée que représente pour l'administration des P. T. T. la gestion du service des Chèques postaux. Ce n'était assurément pas là l'intention du législateur quand il a créé le budget annexe des P. T. T.

Ce handicap financier gêne d'ailleurs la modernisation poussée du service alors que celle-ci constituerait une source d'économie certaine. Comme pour la Poste, les prévisions du V^e Plan, bien que modestes pour les services financiers, ne seront d'ailleurs pas réalisées : les autorisations de programme accordées de 1966 à 1970 atteindront pour les bâtiments 169,5 millions de francs

si l'on ne tient pas compte du blocage de 1969, 118,5 millions de francs dans le cas contraire, contre 200 millions prévus au Plan ; celles relatives aux équipements seront de 148,5 millions de francs avant blocage, 135,3 après blocage contre 150 prévus.

*
* *

III. — Les télécommunications.

A. — FONCTIONNEMENT

Le compte prévisionnel d'exploitation du service des télécommunications se présente ainsi au projet de budget.

Compte prévisionnel d'exploitation.

| CHARGES | | PRODUITS | |
|--|-----------------------------------|---|-----------------------------------|
| Nature des charges. | Montant. (Millions de francs.) | Nature des produits. | Montant. (Millions de francs.) |
| Achats | 594,1 | Produits d'exploitation : | |
| Frais de personnel..... | 3.106,6 | Produits des taxes et des travaux.. | 6.740 |
| Impôts et taxes (1)..... | 84,6 | Remboursement de divers organismes (3) | 37 |
| Travaux, fournitures et prestations de tiers | 190,3 | Prestations de services aux autres branches | 58 |
| Prestations de services rendus par d'autres branches | 357,9 | Produits accessoires et exceptionnels... | 47,5 |
| Transports | 41,9 | Travaux faits par l'administration pour elle-même | 1.190 |
| Frais divers de gestion..... | 9 | | |
| Frais financiers (2)..... | 94,8 | | |
| Amortissements | 1.120 | | |
| Total des charges..... | 5.599,2 | Total des produits..... | 8.072,5 |
| Solde créditeur d'exploitation..... | 2.473,3 | | |

(1) Dont 83,5 d'impôt sur les salaires.

(2) Uniquement intérêt des emprunts antérieurs.

(3) Participation d'autres ministères aux dépenses de fonctionnement du C.N.E.T.

Ce compte se solde par un très fort excédent d'exploitation (30,6 % du total des produits) dû essentiellement au haut niveau des tarifs portés ces dernières années à des taux élevés pour dégager un important autofinancement ainsi que pour couvrir une partie des autres charges du budget annexe des P. T. T.

La structure des charges propres au service des télécommunications fait apparaître que la main-d'œuvre constitue encore actuellement 57 % du total des charges tandis que les amortissements n'en représentent que 20 %. Ceci semble indiquer qu'il y a place pour une large automatisation des services. Il est vrai qu'une partie relativement importante de ce personnel effectue des travaux d'investissement puisque les productions d'immobilisations faites par le service des télécommunications pour lui-même représentent la moitié des installations réalisées par l'industrie, bien que ces dernières comprennent la totalité des bâtiments. En sens inverse, il faut noter que le personnel de la distribution télégraphique et le personnel des guichets de télécommunications dans les bureaux de poste entrent dans les effectifs de la poste qui se fait rembourser (prestations de service entre branches) les frais correspondants.

Il est à peine besoin de rappeler ici que cette situation florissante du compte d'exploitation des télécommunications contraste avec les insuffisances notoires du réseau téléphonique français. Ce sujet a été si souvent développé qu'il est devenu commun de dénoncer les préjudices de toute nature que cet état de chose porte à l'économie et à la vie sociale du pays. Un investissement d'une très grande ampleur ne peut plus être différé ; or le compte prévisionnel d'opérations en capital des télécommunications pour 1970 montre que l'autofinancement intégral, qui, compte tenu de la situation des chèques postaux, est devenu la règle en matière d'équipement téléphonique, ne peut absolument pas conduire à cet équipement massif.

B. — OPÉRATIONS EN CAPITAL

Compte prévisionnel d'opérations en capital.

| DEPENSES | | RESSOURCES | |
|---|-----------------------|------------------------------|-----------------------|
| Nature des dépenses. | Montant. | Nature des produits. | Montant. |
| | (Millions de francs.) | | (Millions de francs.) |
| Remboursement d'emprunts et d'avances des collectivités..... | 258,7 | Excédent d'exploitation..... | 2.473,3 |
| Bâtiments d'exploitation..... | 277,4 | Amortissements | 1.120 |
| Autres bâtiments (1)..... | 5,1 | | |
| Equipements des télécommunications.. | 1.638,1 | | |
| Equipements des services d'études et de recherche des télécommunications. | 120 | | |
| Equipements des services comptables... | 19,1 | | |
| Acquisition de matériel de transport... | 25,8 | | |
| Productions d'immobilisations par l'administration pour elle-même..... | 1.190 | | |
| Bâtiments et équipements des télécommunications réalisés au moyen de contrats conclus avec des organismes de financement..... | 30 | | |
| Augmentation du fonds de roulement... | 29,1 | | |
| Total des dépenses en capital.. | 3.593,3 | | 3.593,3 |

(1) Part des télécommunications dans les bâtiments sociaux.

Ce compte met en évidence l'autofinancement intégral des télécommunications y compris la couverture d'une somme de 30 millions de francs destinée à payer les premières redevances à une société de financement qui doit, selon les informations données par le Gouvernement, réaliser des équipements (centraux téléphoniques importants notamment) pendant plusieurs années afin d'assurer une situation normale du réseau téléphonique et des abonnements à partir de 1976.

Car il est certain que ces 30 millions mis à part, les dépenses d'investissement possibles grâce à l'autofinancement ne permettraient de couvrir qu'un montant d'autorisations de programme de 2.883 millions de francs (part programmée de première section, part des services généraux et véhicules compris) ce qui représente 18 % de majoration par rapport à 1969.

Tout le monde a pu constater, et le Ministre des P. T. T. l'a confirmé, qu'à ce rythme de croissance, la pénurie qui se manifeste cruellement depuis plus de dix ans a toute chance de s'installer définitivement ce qui ne peut être supporté par une économie moderne.

Les calculs du Ministère des P. T. T. conduisent à prévoir des pourcentages d'augmentation des commandes d'équipement respectivement d'une année sur l'autre de 42 %, 29 %, 20 % au cours des trois prochaines années.

Comment financer de tels programmes qui, rappelons-le, auraient dû l'être depuis longtemps. En l'absence de solution immédiate au problème financier des chèques postaux, laquelle permettrait de réserver une part prépondérante aux télécommunications dans l'emprunt obligataire que les P. T. T. lancent tous les ans, le Gouvernement a choisi de constituer une société privée de financement dont le capital serait constitué par des actions répandues dans le public. Cette société commanderait et paierait des centraux téléphoniques, parmi ceux programmés par les P. T. T., et en serait propriétaire. L'administration exploiterait ces centraux, paierait une redevance de location-vente et les rachèterait après une période de sept à dix ans. La redevance permettrait de rémunérer les actions avec une indexation sur une grandeur caractéristique de l'évolution du trafic.

Il n'est évidemment pas possible de préjuger du succès de cette entreprise, mais on ne peut manquer de remarquer que les besoins exprimés par le Ministère des P. T. T., de l'ordre de 4 milliards de francs en financement additionnel pendant la période de rattrapage, représentent une importante contribution du capital privé aux équipements publics.

CONCLUSIONS

Les conclusions de ce rapport, Mesdames et Messieurs, peuvent se trouver dans le fait que si l'on recherche, cette année, la vérité budgétaire, il ne faut pas qu'elle soit à sens unique.

On aura remarqué que puisqu'il s'agit d'un budget annexe, il doit se suffire à lui-même et équilibrer ses recettes et ses dépenses, y compris les investissements, pour jouer le rôle d'une entreprise industrielle et commerciale, tout en demeurant un service public.

Nous pensons qu'il n'y a pas incompatibilité entre la notion d'entreprise et le sens du service public.

Doter les P. T. T. des moyens nécessaires à leur développement, les moderniser pour mieux servir l'utilisateur, « le client », rechercher les moyens qui rapprochent l'Administration de son public, mettre au service des usagers un outil qu'il trouvera rapide, pratique et agréable, en leur faisant payer la juste rémunération du service rendu. Tel est le sens du service public.

S'agissant de l'affaire commerciale, si elle supporte toutes les charges, elle doit retrouver toutes les ressources auxquelles elle peut prétendre et qu'elle est en droit d'attendre.

Quelles sont ces ressources ?

1° Toutes les taxes, droits et remboursements qui résultent du service rendu ;

2° La juste rémunération du capital que les chèques postaux laissent au Trésor lequel ne sert, en revanche, qu'un intérêt réduit de 1,5 %. Ce taux devrait être au moins doublé. Cette évolution du taux d'intérêt pourrait être échelonnée et progressive ;

3° L'administration des P. T. T. voit se réduire le bénéfice de la Caisse nationale d'épargne en même temps que l'Etat augmente le taux d'intérêt versé par celle-ci aux déposants (de 3,5 % à 6,50 % pour les dépôts stables).

Les P. T. T. devraient pouvoir utiliser le fonds de la C. N. E., soit par l'application de la loi Minjoz, soit par l'utilisation de ces fonds (constitués par l'épargne) pour les investissements des Télécommunications.

4° Il faut considérer que si des conditions favorables sont consenties à différents organismes extérieurs (la presse en particulier), la charge du déficit ne devrait pas être supportée par le budget annexe ;

5° Les services rendus à l'extérieur par les P. T. T. devraient être remboursés intégralement à leur valeur commerciale.

*
* *

S'il en était ainsi, nous pourrions juger de la sincérité du budget et je pense que le grave problème du financement des investissements serait entièrement résolu. Tout ceci n'est, en définitive, que l'esprit de la loi de 1923 qui créait le budget annexe des P. T. T.

Les P. T. T. sont et demeurent une grande administration jalouse de son unité, dont les personnels ont le sens du devoir, le souci du service public et font preuve d'un admirable dévouement. Il suffirait donc que l'on accorde ou que l'on rende aux P. T. T. les recettes qui sont les siennes et qui, en bonne gestion, doivent être comptabilisées dans ses ressources propres.

L'administration veut conserver son unité et son autonomie, faire la preuve de sa valeur maintes fois reconnue, moderniser ses méthodes et ses techniques, encore faut-il qu'on lui en reconnaisse et qu'on lui en fournisse les moyens.

*
* *

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, la Commission des Finances soumet à l'appréciation du Sénat le budget annexe des Postes et Télécommunications pour 1970.

AUDITION DU MINISTRE

Votre commission a procédé, dans sa séance du 5 octobre, à l'audition de M. Robert Galley, Ministre des P. T. T.

S'agissant de la présentation budgétaire nouvelle, qui fait apparaître les prévisions d'exploitation, branche par branche, le Ministre a indiqué qu'elle était le résultat encore imparfait de l'effort de comptabilité analytique entrepris par ses services et que cet effort serait poursuivi et affiné. Les grandes activités de l'Administration des P. T. T., la Poste, les Services financiers et les Télécommunications ont en effet tendance à devenir de plus en plus spécifiques et autonomes même si elles échangent des services et il est légitime de rechercher quelle est la situation financière de chacune d'elles. Mais l'unité du Ministère sera préservée ; elle est d'autant plus nécessaire qu'elle va faciliter les reconversions du personnel, d'une branche à l'autre, comme c'est le cas aujourd'hui pour les opératrices du téléphone manuel dont les emplois disparaissent du fait de l'automatisation.

I. — Les services financiers.

a) *Le déficit des chèques postaux*, soit 680 millions de francs, aurait atteint au moins 800 millions si des majorations de tarifs n'avaient pas été décidées pour 1970.

L'augmentation du déficit est imputable au fait que le nombre des opérations croît beaucoup plus vite que les ressources des chèques postaux : respectivement + 12 % et + 5 % en 1969 par rapport à 1968 et ce pour deux raisons :

Les particuliers ont de plus en plus tendance à user du chèque postal pour effectuer des paiements courants ; un tel usage du chèque, qui commence d'ailleurs à inquiéter le monde bancaire

non seulement en France mais dans tout le monde occidental, est particulièrement net depuis mai-juin 1968, époque où l'on a manqué de numéraire.

Par ailleurs, un nombre de plus en plus grand de commerçants, d'industriels et même des services publics comme la Sécurité sociale utilisent les chèques postaux qui fonctionnent convenablement, dans un but comptable et leurs trésoriers, s'ils font bien leur métier, « vident » leur compte postal tous les soirs pour créditer les comptes tenus dans les banques qui, elles, peuvent leur consentir des avances.

On arrive au paradoxe que certaines entreprises faisant dix à douze millions d'opérations, paient une taxe annuelle de tenue de compte de 5 F d'un montant identique à celle payée par un salarié qui n'emploie que deux carnets par an. Dans ces conditions, l'égalité devant le service public est un mythe commode qui ne fait que masquer une profonde inégalité.

Pour y porter remède, en toute connaissance de cause, une analyse approfondie de la structure du déficit a été entreprise. Elle est difficile à conduire car la totalité des comptes ne fait pas encore l'objet de traitement sur ordinateur et l'on doit procéder par sondages. Une fois les conclusions connues, vers mars ou avril prochain, le choix des solutions propres à redresser la situation sera fait. Il sera délicat puisqu'il faudra éviter toute réaction de fuite de la part des utilisateurs, ne serait-ce que pour ne pas transférer les inconvénients dont souffrent les P. T. T. sur le système bancaire.

Une somme de 380 millions figure au budget sous la rubrique « Ressources supplémentaires à déterminer ». Sur cette somme, 200 millions concernent les chèques postaux :

— 100 millions au moins devront être trouvés par une hausse de la rémunération des fonds, quelles que soient les modalités de cette rémunération.

— 100 millions sont à provenir d'une taxe complémentaire à prélever sur les comptes de certains usagers importants.

Aucune modalité n'est encore retenue mais on peut imaginer de fournir gratuitement 2, 3, 4 carnets de 25 feuillets par an et de faire payer les suivants ; on peut également moduler la taxe de

tenu de compte et décider qu'au-delà d'un certain nombre d'opérations, 200.000 par exemple, la taxe sera de 100 F au lieu de 5 F.

b) Pour le service des *mandats*, si une augmentation massive des tarifs n'avait été retenue, les recettes n'auraient couvert les dépenses qu'à concurrence de 47 % : elles ne le seront d'ailleurs qu'à 70 % et si l'on n'a pas voulu assurer la couverture intégrale en une seule étape, c'est qu'il existe toute une catégorie de petits mandats qui ont un caractère social accusé sur lesquels on a évité de traiter au coût réel ; de même, la Sécurité sociale, grosse utilisatrice du mandat Colbert a été relativement épargnée compte tenu de sa situation financière et de son rôle social.

Quoi qu'il en soit, un jour viendra où le service sera vendu à son prix de revient, ce qui devrait inciter les utilisateurs à choisir la méthode du virement plutôt que l'anachronique méthode du paiement à domicile.

c) Les relèvements temporaires du taux de l'intérêt servi par la *Caisse nationale d'épargne* ont fait l'objet d'une publicité sous la forme d'une affiche dont la composition peut prêter à confusion puisqu'elle comporte un énorme 6,5 % précédé, en petits caractères, de la formule « jusqu'à ».

Le ministre a tenu à préciser les composantes du 6,5 % : l'intérêt normal de 4 % servi à tout déposant ; une prime de fidélité de 0,5 % si le montant du livret en fin d'année est supérieur à ce qu'il était en début d'année ; une prime temporaire de 1,5 % accordée sur la différence entre le montant moyen des dépôts inscrits pendant la période du 1^{er} septembre 1969 au 31 mai 1970, soit 9 mois, et le montant moyen des dépôts constatés sur le même livret pendant la période du 1^{er} janvier au 1^{er} septembre 1969.

Pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté dans l'esprit du public, le ministère a l'intention de faire une campagne d'information d'ici la fin de l'année pour expliquer que l'intérêt de 6,50 % portera seulement sur les sommes supplémentaires qui seront versées jusqu'au 31 mai prochain.

II. — Les télécommunications.

a) La société de financement.

Le téléphone est en crise chronique malgré l'accroissement important des dotations budgétaires d'une année sur l'autre : + 22 % en 1968 ; + 20 % en 1969 ; + 18 % en 1970, soit en moyenne 20 % l'an.

Si l'on applique la base 100 au trafic *écoulé* de 1968, la *demande* de trafic à la même époque se chiffrait à 115 ; il existait donc un déficit de 15 %.

Si les investissements croissent de 20 % par an, le trafic *écoulé* en 1973 se situera à 190 alors que la demande s'établira à 210, ce qui fera apparaître un déficit de l'ordre de 10-12 %.

Ce faisant, on aura maintenu la pénurie.

Le problème a été pris en sens inverse : quels sont les moyens financiers nécessaires pour *écouler* tout le trafic demandé en 1973 et en regard quels sont les moyens budgétaires dont nous sommes susceptibles de disposer.

| | MOYENS globaux. | MOYENS budgétaires. (En millions.) | DIFFERENCE |
|-----------------|--------------------|--|------------|
| Pour 1970 | 3.450 | 2.850 | 600 |
| Pour 1971 | 4.420 | 3.420 | 1.000 |
| Pour 1972 | 5.400 | 4.100 | 1.300 |

Si l'on ajoute 600 à 800 millions de besoins supplémentaires pour 1973, c'est quelque 3.500 millions qu'il faut trouver par une source autre que budgétaire.

L'emprunt est certes une solution mais alors que les P.T.T. étaient demandeurs de 555 millions l'an dernier, ils n'ont trouvé que 435 millions : nous arrivons à saturation en matière d'émissions d'emprunts obligataires.

L'utilisation des fonds des chèques postaux eut été une erreur car il est préférable de financer des activités rentables de caractère

industriel et commercial par des ressources d'épargne volontaires et ce n'est pas un bon mécanisme de « transformation » de l'épargne liquide en fonds à long terme que ce circuit court de l'épargne.

D'où la création d'une société de financement du téléphone qui émettra des actions de faible montant pour les diffuser largement dans le public. Les dividendes seront au départ moins élevés que le rendement des obligations mais ils devront croître avec le temps. Pour cela, une part des loyers à cette société seront indexés sur des valeurs bien connues du grand public : le chiffre d'affaires des télécommunications pourrait en être une.

Etant donné qu'il s'agit d'une location-vente, la société serait propriétaire du matériel mais chaque année l'administration des P. T. T. rachèterait une partie des installations. Le capital serait mis à l'abri de toute érosion monétaire, a précisé M. Galley, en réponse à une question de M. Coudé du Foresto, par indexation de la valeur de rachat des contrats de location sur l'indice de la construction et l'indice de la construction électrique. Par ailleurs, le ministère serait à la fois l'agent de conception, de passation des commandes, d'exploitation du réseau et d'entretien.

Telles sont les grandes lignes du projet de la société de financement qui fait actuellement l'objet d'une étude conjointe des départements des P. T. T. et des Finances : son démarrage en 1970 sera relativement modeste car aux 600 millions d'autorisations de programme ne correspondront que 250 à 300 millions de crédits de paiement : le moment décisif se situera en 1971.

b) *Les avances remboursables.*

A. M. Dulin qui a posé le problème des avances remboursables, le ministre a répondu que dans une économie développée elles constituent un procédé discutable mais qu'elles ont rendu des services importants dans une économie de pénurie : elles ont permis à des collectivités locales, voire à des promoteurs, d'obtenir une prorité dans le temps qu'ils n'auraient pas eue autrement.

Aussi, continueront-elles à être pratiquées bien que nous soyons arrivés à une époque où les remboursements commencent à rattraper les encaissements, diminuant ainsi l'apport d'argent frais.

Il n'y aura pas interférence entre ces avances et la société de financement.

Dans l'ordre des priorités qui sont celles de la Direction des Télécommunications, à savoir :

1° Développement des centres de transit, liaison des régions deux à deux, développement des câbles hertziens ;

2° Automatisation sur tous les réseaux essentiels ;

3° Raccordement de nouveaux abonnés,

les crédits budgétaires et les fonds de la société de financement seront consacrés en majorité aux deux premières et les avances remboursables continueront d'être largement utilisées pour la troisième.

A ce propos, M. Galley a fait connaître à la commission son intention de diminuer la taxe de raccordement vers 1971.

c) *L'industrie du téléphone.*

A. M. Edouard Bonnefous qui l'interrogeait sur la situation de l'industrie française des télécommunications, le ministre a fait les réponses suivantes :

— la structure de l'industrie des télécommunications a bénéficié de la politique des quotas. Celle-ci a eu le mérite de créer une industrie nationale alors qu'en 1946-1947 les groupes à capitaux étrangers (I. T. T. et Ericson) recevaient 97 % des commandes. En 1970 les groupes à capitaux français représentent plus de 43 % du marché en commutation et plus de 60 % en transmission ;

— grâce à la sagesse de la Direction générale des télécommunications, cette industrie ne tourne qu'à 60 % de sa capacité totale ; elle peut donc faire face très rapidement à un accroissement de la demande et commencer à utiliser des procédés industriels de fabrication en série.

d) *Les prix.*

Nous en sommes arrivés à un niveau de commandes qui représente environ la moitié de celles qui sont passées en Allemagne fédérale et en Grande-Bretagne : en 1968, 2.300 millions contre 3.350 millions Outre-Manche et 4.800 millions Outre-Rhin.

Pour 1970, le budget de l'Allemagne sera de 5.250 millions, le nôtre de 3.400 millions ; si nous extrayons de ces chiffres les dépenses d'infrastructure générale, nous trouvons respectivement 4.500 pour 700.000 abonnés nouveaux dans le premier cas, et 2.000 millions pour 300.000 abonnés nouveaux dans le second. Sur ces bases, une ligne d'abonné coûte donc moins cher en France qu'en Allemagne. En Grande-Bretagne, elle est un peu moins chère et sensiblement moins onéreuse en Hollande et en Suède sans qu'il n'y ait rien de scandaleux puisqu'il y a toujours eu des disparités de prix entre Etats.

A M. Pellenc qui lui faisait observer que l'importance croissante des séries provoquerait une baisse du prix des raccordements, donc, à partir d'une somme donnée, une augmentation du nombre des abonnés, M. Galley a fait remarquer qu'il faudrait également et surtout augmenter la capacité des centres de transit pour nous préparer à l'énorme explosion du nombre des abonnés qui interviendra au cours du VI^e Plan.

III. — La poste.

a) *Le programme de 1970.*

Les autorisations de programme relatives à la construction de bâtiments postaux ne seront que de 124 millions alors que 240 millions avaient été prévus. Par contre, priorité a été donnée à la mécanisation des centres de tri, à la distribution motorisée dans les campagnes, à l'achat de trois Fokker et de trente wagons qui remplaceront des unités à bout de souffle et qui, plus légers, pourront être accrochés aux trains rapides.

Il est bien évident que l'acquisition de ces équipements coûteux se fera au détriment du secteur bâtiment.

b) *Le bilan du courrier « à deux vitesses ».*

Cette réforme a apporté une grande satisfaction à certains utilisateurs et une petite déception à l'administration.

L'utilisation de timbre à 30 centimes pour des plis non urgents mais désormais fermés — qui peuvent donc contenir une correspondance personnelle, même sous forme ronéotypée — a transformé profondément le marché de la publicité et des affaires.

Par contre, le glissement que les services attendaient de la catégorie taxée à 40 centimes vers la catégorie taxée à 30 centimes a été moins fort que prévu : 74 % des lettres sont timbrées à 40 centimes au lieu de 70 %. En effet, pour les P. T. T., le problème est d'obtenir le maximum de lettres de la deuxième catégorie dont le tri s'effectue dans la journée de façon à faire face à l'augmentation de trafic.

Aujourd'hui, sur 100 lettres timbrées à 40 centimes, 5 sont distribuées le jour même (J), 90 à 91 le jour J + 1 et 5 à 6 le jour J + 2, ce qui constitue une légère amélioration par rapport à la situation de l'an dernier avec un trafic supérieur de 5 %.

IV. — La politique du personnel.

Le ministère compte actuellement 328.000 agents. 5.000 emplois sont créés dans le budget de 1970.

Ce contingent supplémentaire est le résultat d'un arbitrage sévère parti de 7.500 emplois dont 2.500 auraient été affectés au service des chèques postaux.

Etant donné que la mission de ce dernier service doit être revue ainsi que sa structure, il a été décidé de surseoir à un recrutement aussi important. 500 postes seulement sont ouverts mais il est bien évident qu'ils ne permettront de faire face à l'augmentation du trafic des virements au rythme actuel que pendant les quatre premiers mois de l'année prochaine si aucune réforme n'intervenait en ce domaine.

3.300 créations correspondent à l'évolution du trafic de la poste ; 500 sont affectées aux bâtiments et transports ; 750 sont destinées aux télécommunications en général pour des postes de gestion car, en matière de travaux, la politique du ministère consiste à faire appel de plus en plus à des entreprises privées beaucoup mieux outillées que l'administration.

V. — La notion de service public.

M. Pellenc a lié la création de 1.000 postes de préposés conducteurs à la suppression des bureaux de poste des bourgs ruraux qui, si elle a pour objet de rentabiliser le service, s'éloigne de la notion de service public. M. Monory, qui opte pour la version « P. T. T. - entreprise publique », a estimé qu'il y avait lieu néanmoins de préserver l'intérêt des particuliers quitte à financer sur le budget de l'Etat, au moyen de subventions, les sujétions particulières imposées à l'administration. Pour M. Marcel Martin, il est au moins un secteur qui sera toujours un service public, celui de la Poste, et M. Coudé du Foresto a appelé l'attention du ministre sur l'émotion, parfois justifiée, que soulève la création des bureaux de postes itinérants.

M. Galley a répondu que la création de préposés conducteurs correspondait à l'augmentation considérable du nombre et du poids des objets transportés. La motorisation n'est d'ailleurs pas acceptée de bonne grâce de la part des facteurs ruraux parce qu'elle s'accompagne d'un allongement du circuit de distribution.

De plus, il existe 12.500 points d'implantation de la poste en zone rurale, dont 8.000 bureaux : sur ces derniers, 3.000 travaillent moins d'une heure et demie par jour. A l'inverse, il est navrant de constater, certains jours et à certaines heures, d'immenses queues devant les bureaux de poste de banlieue.

Il faut donc créer des bureaux dans les grandes villes mais aussi en supprimer dans les zones rurales, mais en agissant avec mesure.

ANNEXES



ANNEXE N° 1

LE CENTRE NATIONAL D'ETUDES DES TELECOMMUNICATIONS (C. N. E. T.)

Le C. N. E. T. joue un double rôle à l'égard des administrations intéressées aux télécommunications :

- celui d'organisme de recherche interministériel ;
- celui de service technique propre à l'administration des postes et télécommunications (recherche avancée, application, développement et gestion technique).

L'année 1969 a vu la fin de la réorganisation interne des services, qui avait été entamée en 1968. Les principales recherches en matière de télécommunications sont regroupées en deux secteurs principaux :

- secteur Transmission et espace ;
- secteur Commutation et informatique.

En outre, un secteur Physique et composants apporte l'appui nécessaire aux applications télécommunications et un groupement mécanisation postale travaille pour le domaine postal.

Ce regroupement s'étend aux départements d'Issy-les-Moulineaux et de Lannion. Dans chacun des trois secteurs on notera particulièrement les orientations ci-après.

I. — Secteur Transmission et espace.

Systèmes et équipements de transmission.

En transmission analogique, l'effort principal est fait, d'une part, sur les équipements « 12 voies », type 70, dont le développement conduit à une importante réduction de prix (40 % par rapport à 1966) et, d'autre part, sur les câbles sous-marins, domaine où la France a une excellente position à l'exportation. En ce qui concerne le guide d'onde circulaire, la première liaison mondiale destinée à l'exploitation est en cours de réalisation entre la tour de Meudon et le centre de Saint-Amand (10.000 circuits sur 12 kilomètres). Des études relatives aux faisceaux hertziens de grande capacité (supérieure à 1.800 voies) et aux câbles coaxiaux à 60 MHz (10.000 voies) sont également prévues.

Un effort tout particulier est également en cours pour les systèmes de *transmission numérique* (modulation codée) et leur intégration dans les réseaux de commutation temporelle. Les normes européennes (32 voies, 8 moments) reprennent, en grande partie, les propositions françaises. A côté des équipements sur câbles, l'accent est mis sur l'utilisation des faisceaux hertziens et, en particulier, sur les faisceaux régionaux 128/256 à 2 GHz et à moyenne distance 576 voies, 7 GHz.

Télécommunications spatiales.

On peut signaler trois rubriques dans ce domaine. Le C. N. E. T. a une participation importante dans les stations terriennes du système mondial Intelsat. La station Pleumeur-Bodou 2, dont la réalisation a été confiée à l'industrie française, a été mise en service en octobre 1969.

Le second poste concerne le projet « Symphonie » mené sous l'égide du C. N. E. S. Le C. N. E. T. intervient pour définir la mission du satellite, le système de télécommunication et les stations terriennes.

La troisième rubrique correspond à la réalisation d'un système régional de télécommunications spatiales en ondes millimétriques (bande des 20 GHz). L'objectif visé est la réduction du prix des stations. La position de l'industrie française, en ce domaine, pour rester favorable, nécessite un effort important dans les années à venir.

II. — Secteur Commutation et traitement de l'information.

Commutation électronique.

Si l'on désire éviter que des redevances importantes soient versées à des sociétés étrangères, ce programme doit être poursuivi vigoureusement. Sous réserve des conclusions du groupe interministériel R CB, la Direction générale des télécommunications envisage de commander, à partir de 1973, environ 5 % de son matériel en version électronique.

Pour le système français, SOCOTEL S 1, deux filières technologiques devant avoir, sans doute, des zones d'application différentes, sont suivies. En *commutation spatiale* (filière Périclès), l'autocommutateur urbain Michelet sera mis en service à la fin de 1969 et un second central a été commandé pour Maisons-Laffitte. En *commutation temporelle* (filière Platon), les objectifs sont l'achèvement du réseau intégré de Lannion et la réalisation de celui de Guinguamp. Les étapes suivantes qui démarrent actuellement sont l'expérimentation des centraux électroniques dans les différentes configurations du réseau et la définition des centres de transit.

Traitement de l'information.

Dans ce chapitre, on trouve d'abord les études de téléinformatique qui, outre les problèmes de transmission, sont orientées, d'une part vers l'« autoroute électronique de l'Ouest », qui doit relier, par des voies numériques à grand débit, probablement sur faisceaux hertziens, les centres de calcul de la région parisienne aux centres situés en Bretagne à Rennes, Lannion, Brest et Nantes, et, d'autre part, vers la définition des réseaux spécialisés publics de transmission de données Caducée et Hermès.

Une seconde rubrique correspond aux études sur le traitement des formes visuelles et sonores. Celles-ci débouchent sur la visiophonie (liaison visuelle bilatérale entre deux abonnés), la reconnaissance des sons (renseignements téléphoniques) ou des caractères dactylographiés (tri des objets postaux), la génération des sons (renseignements) et sur le traitement des signatures (chèques postaux).

Enfin, l'utilisation de calculateurs numériques puissants se traduit par de nombreuses recherches menées avec deux objectifs principaux :

- participation à la gestion technique des télécommunications en collaboration étroite avec le Service des programmes et des études économiques de la Direction générale des télécommunications : optimisation des réseaux de télécommunications ;
- assistance à la mise en œuvre des nouveaux systèmes : conception assistée par ordinateur, documentation automatique, automatisation du contrôle de la maintenance et de l'entretien.

III. — Secteur composants.

Conformément aux engagements interministériels, le C. N. E. T. participe au financement de la convention pour le développement de la microélectronique passé entre l'Etat et la Sescosem.

De même, le C. N. E. T. consacre des moyens importants aux études de fiabilité dans le cadre de l'action concertée correspondante de la D. G. R. S. T. Le centre de fiabilité de Lannion dispose de moyens puissants et fournit des informations à un grand nombre d'utilisateurs. Une banque de données sur calculateur est actuellement à l'étude.

IV. — Secteur mécanisation postale.

La mécanisation du tri et de la manutention des différents objets postaux (lettres et paquets) a conduit la Direction générale des postes à entreprendre d'importantes études. Le C. N. E. T. en assure lui-même une part et gère techniquement les travaux confiés à l'industrie. Outre la définition et la mise en œuvre d'installations importantes comme celle de Paris-Austerlitz, ce secteur poursuit des recherches à moyen terme sur la lecture automatique des adresses ou le marquage des lettres qui sont liées étroitement à l'informatique.

Mais pour lancer l'étude de systèmes nouveaux et pour répondre à sa vocation interministérielle, le C. N. E. T. consacre une part notable de ses activités à des recherches de base (entre 1/6 et 1/7). Les programmes, en ce domaine, doivent tenir compte des besoins exprimés par les autres utilisateurs du secteur télécommunications-électronique et une part du financement (objectif 50 %) n'est pas prise sur le budget du C. N. E. T., mais provient de conventions de la D. G. R. S. T., du C. N. E. S. ou de l'I. N. A. G.

Compte tenu des équipes de chercheurs existant à l'heure actuelle, les efforts portent essentiellement sur les trois thèmes suivants :

- la physique électronique et, en particulier, l'optique non linéaire avec l'objectif des composants originaux en hyperfréquence ;
- les dispositifs solides hyperfréquences (amplification et multiplication de fréquences en ondes centimétriques et millimétriques) ;
- les recherches spatiales radioélectriques.

*

* *

A côté de son rôle de recherche, le C. N. E. T. a comme objectif de satisfaire les besoins à très court terme des services d'exploitation en mettant à leur disposition des matériels économiques et fiables ou en assurant la mise en œuvre des nouveaux matériels. Enfin le C. N. E. T., depuis la réorganisation en 1968 de

la Direction générale des télécommunications assure une activité accrue de gestion technique. Celle-ci porte sur de multiples aspects du fonctionnement des services. On peut citer entre autres :

- contrôle du prix des matériels et analyse de la valeur ;
- contrôle des équipements en usine et sur chantier ;
- politique de maintenance et inspection des installations en service ;
- gestion technique des marchés.

Compte tenu du développement très rapide du réseau, il est à signaler que les besoins en ce domaine sont importants et croissent constamment.

Service central du contrôle des prix.

La mise en place des instruments de normalisation comptable indispensables à la conduite rationnelle des enquêtes s'est poursuivie au cours de l'année 1969. Elle a cependant été rendue plus complexe par les perturbations de l'organisation comptable de certaines entreprises résultant des modifications des structures consécutives à la politique industrielle encouragée par le Gouvernement. Quoi qu'il en soit, trois protocoles ont été signés avec les sociétés soumises à contrôle.

Dans le cadre de la coordination interministérielle des enquêtes de prix, le Service central du contrôle des prix a prêté son concours aux fonctionnaires coordonnateurs des P. T. T. dans les contrôles destinés à l'établissement, en ce qui concerne les sociétés auprès desquelles ces derniers ont été désignés, des éléments de valorisation des marchés publics pour l'ensemble des administrations et entreprises nationales.

Indépendamment des travaux dont l'accomplissement doit progressivement conduire à un renforcement de l'efficacité des enquêtes de prix de revient, l'action de ce service, sans pouvoir prétendre avoir atteint à l'occasion de la première série de contrôles une approche rigoureuse du véritable niveau des prix des matériels, a néanmoins permis d'enregistrer des résultats très importants.

Principaux résultats obtenus au cours de l'année écoulée.

Équipement de centres d'amplification. La mise en vigueur au 1^{er} janvier 1969 de la nouvelle série des matériels en cause établie à partir des résultats du contrôle des prix de revient, apporte une baisse moyenne pondérée d'environ 22 % par rapport au conditions de prix antérieurement pratiquées par l'administration (prix de l'ancienne série affectée de l'ancien rabais pour accroissement du volume des commandes). Ce rabais moyen masque en réalité une certaine disparité des rabais obtenus par famille de matériels (de 1 % à 33 %).

A noter que sans attendre les résultats définitifs du contrôle, des réductions destinées à tenir compte de ses premiers enseignements avaient été déjà obtenues :

- 3 % au 1^{er} janvier 1967 ;
- 5 % en 1968.

Autres réductions de prix. Dans divers domaines des réductions de prix intéressantes ont également pu être obtenues par rapport aux propositions des fournisseurs en ce qui concerne notamment :

- faisceaux hertziens de 3 % à 10 % ;
- matériels pour liaison radio de 4 à 9 % ;
- appareils de mesure de 2 à 6 % ;
- câbles interurbains pour le Ministère des Armées et la S. N. C. F. de 5 à 22 %.

Principales enquêtes en cours.

Equipements de commutation.

Les conclusions de l'enquête relative aux prix des centraux téléphoniques Crossbar seront arrêtées pour la fin du dernier trimestre de 1969 et serviront de base à la passation des commandes de 1970. Toutefois, en attendant cette mise en vigueur et sur le fondement des renseignements du contrôle, des rabais applicables sur les prix de base de l'ancienne série ont été successivement obtenus en 1967, 1968 et 1969 ce qui porte leur montant à la fin de cette dernière année à :

- 14,5 % sur le prix des fournitures des centraux téléphoniques ;
- 17,5 % sur le prix des matériels normalisés SOCOTEL S 1.

Autres enquêtes.

Des enquêtes sur les prix de revient des travaux de pose et de raccordement des câbles interurbains ainsi que l'installation des centres d'amplification sont actuellement en cours. Leurs résultats pourront être exploités en 1970 et servir de base à l'établissement de nouvelles séries de prix.

ANNEXE N° 2

LA SOCIÉTÉ MIXTE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA TECHNIQUE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS SUR CABLES (SOTELEC)

I. — Organisation et bilan.

La SOTELEC a essentiellement pour objet, dans le domaine des télécommunications à grande distance sur conducteurs, et en vue de la réalisation d'installations, dans son domaine territorial :

- l'acquisition, la répartition et la défense des droits de propriété industrielle ;
- une coordination technique et la constitution d'une documentation.

Créée en 1947, la SOTELEC groupe actuellement l'Etat (représenté par le Ministère des Postes et Télécommunications), et les sociétés suivantes : Compagnie générale d'électricité, Société lignes télégraphiques et téléphoniques, Société alsacienne de constructions atomiques de télécommunication et d'électronique, Société anonyme de télécommunications et Société télécommunications radio-électriques et téléphoniques.

La SOTELEC est une société d'économie mixte sans activité commerciale, et ne faisant pas de bénéfice. Ses dépenses de fonctionnement sont exactement couvertes par des cotisations de ses cinq sociétés participantes ; l'Etat ne contribue pas aux dépenses de fonctionnement.

La SOTELEC est administrée par un conseil de gérance comprenant 8 membres dont 3 représentants de l'Etat. La présidence du Conseil est assurée, *ès-qualité*, par le Directeur général des télécommunications.

Le contrôle économique et financier est assuré par un contrôleur d'Etat. Le bilan est établi selon les directives d'un plan comptable approuvé par arrêté interministériel (bilan au 31 décembre 1968 joint en annexe).

2. — Activité en 1969.

En 1969, la Commission consultative technique, les sous-commissions et leurs équipes de travail ont poursuivi l'étude des différentes questions inhérentes :

- aux problèmes généraux de transmission ;
- à la mise au point du matériel transistorisé type 1970 pour les équipements de transmission des centres d'amplification ;
- aux transmissions de données.

Ces études intéressent également les matériaux magnétiques et les composants électroniques, et la fiabilité du matériel.

En 1969, SOTELEC a publié régulièrement :

- une revue technique et trimestrielle « *Câbles et transmission* », diffusée en France et à l'étranger ;
- à l'usage de ses participants :
 - un bulletin trimestriel contenant des études originales faites par ses participants ;
 - un bulletin mensuel d'analyses d'articles de son domaine technique de revues françaises et étrangères, et des brevets d'invention de ce même domaine accordés en France et dans les divers pays.

3. — Activité en 1970.

En 1970 la SOTELEC poursuivra normalement la publication de la revue « *Câbles et transmission* » et des Bulletins techniques d'information, ainsi que ses travaux de recherche et de documentation.

Les études en cours continueront, en liaison avec l'administration des P. T. T. et les sociétés participantes, notamment en ce qui concerne les points suivants :

- études relatives à la réalisation d'un matériel transistorisé pour les équipements de transmission des centres d'amplification et à l'organisation de ces centres ;
- transmission de données ;
- études diverses concernant les liaisons en numérique à courte et à longue distance ;
- augmentation, au-delà de 12MHz, de la bande de fréquence transmise sur paires coaxiales 2,6/9,5 ;
- étude d'un système transistorisé à 12 MHz pour paires coaxiales 2,6/9,5 et 1,2/4,4 ;
- comparaison économique des différentes solutions permettant l'accroissement du nombre des voies du réseau ;
- étude de câbles économiques compétitifs vis-à-vis des faisceaux hertziens ;
- études diverses en vue de la normalisation effective des matériels de transmission ;
- fiabilité du matériel.

Bilan au 31 décembre 1968.

ACTIF

| | | |
|--|------------|-------------------|
| 21 — Immobilisations | | 8.550,05 |
| 216 — Immobilisations corporelles..... | 8.550,05 | |
| 2160 — Mobilier et matériel de bureau | 62.178,05 | |
| 2168 — Amortissement mobilier et matériel de bureau..... | — 53.628 » | |
| 44 — Associés débiteurs..... | | 51.475,93 |
| 445 — Cotisations à verser..... | 51.475,93 | |
| 4451 — C. G. E. | 34.583,36 | |
| 4452 — L. T. T. | 16.892,57 | |
| 46 — Débiteurs divers..... | | 25,33 |
| 468 — Divers | 25,33 | |
| 4681 — Dépôts de brevets..... | 25,33 | |
| 55 — Titres de placement et bons du Trésor..... | | 20.000 » |
| 555 — Bons du Trésor..... | 20.000 » | |
| 56 — Banques et chèques postaux..... | | 72.398,67 |
| 562 — Crédit lyonnais..... | 59.412,19 | |
| 565 — Chèques postaux..... | 12.986,48 | |
| 57 — Caisse | | 403,04 |
| | | <u>152.853,02</u> |

PASSIF

| | | |
|--|-----------|-------------------|
| 10 — Capital social..... | | 20.160 » |
| 44 — Associés | | 96.920,09 |
| 445 — Comptes courants des associés..... | 96.920,09 | |
| 4453 — Alcatel | 17.860,09 | |
| 4454 — S. A. T..... | 73.851,63 | |
| 4455 — T. R. T..... | 5.208,37 | |
| 47 — Compte de régularisation, Passif..... | | 35.772,93 |
| | | <u>152.853,02</u> |

ANNEXE N° 3

LA SOCIÉTÉ MIXTE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA TECHNIQUE DE LA COMMUTATION DANS LE DOMAINE DES TELECOMMUNICATIONS (SO. CO. TEL.)

I. — Organisation et bilan.

SO. CO. TEL. a été créé le 5 février 1959 et groupe avec l'Etat les cinq constructeurs de centraux télégraphiques et téléphoniques, à savoir :

- Association des ouvriers en instruments de précision (A. O. I. P.) ;
- Compagnie générale de constructions téléphoniques (C. G. C. T.) ;
- Compagnie industrielle des télécommunications (C. I. T.) ;
- Le Matériel téléphonique (L. M. T.) ;
- Société française des téléphones Ericsson (S. T. E.).

Cet organisme, dont les laboratoires sont situés à Lannion (Côtes-du-Nord), exerce essentiellement des activités de recherche-développement qui sont financées par les cotisations de ses membres.

Comme il a été dit dans le dernier rapport, en vertu du décret en Conseil d'Etat du 28 septembre 1968, SO. CO. TEL. a pu être transformé en Groupement d'intérêt économique, forme juridique nouvelle mieux adaptée à la nature de sa mission.

L'assemblée des membres du Groupement se substitue à l'ancien conseil de gérance. Le Directeur assume les fonctions d'administrateur dans la limite des pouvoirs qui lui sont délégués. Le Groupement conserve par ailleurs les mêmes conditions de fonctionnement et demeure soumis au contrôle économique et financier de l'Etat, la participation de ce dernier au capital social restant majoritaire.

Son bilan est établi selon des directives du Plan comptable. En outre, comme auparavant, il est assujéti au contrôle de la Commission de vérification des comptes des entreprises publiques et, pour les éléments de la rémunération du personnel, de la Commission interministérielle des salaires des entreprises publiques.

Le bilan de la société, au 31 décembre 1968, présente un actif et un passif en équilibre pour un total de 575.140,44 F (voir tableau annexe).

II. — Activités de SO. CO. TEL. en 1969.

Les actions menées en 1969 concernent la commutation classique et la commutation électronique.

Commutation classique (électromécanique).

La normalisation des systèmes Crossbar actuellement en exploitation dans le réseau français a été poursuivie au sein des Commissions et groupes de travail comprenant les techniciens de l'administration des P. T. T. et des sociétés participantes. La première édition des documents de normalisation de ces matériels, qui remontait à 1963, a pu être reprise complètement : une seconde édition est ainsi prête à être diffusée dès la fin de l'année.

Commutation électronique.

Avec la collaboration des laboratoires du Groupement à Lannion et dans le cadre du programme général de SO. CO. TEL., les deux prototypes expérimentaux devant servir à la mise au point du système SO. CO. TEL. E.1 sont pratiquement installés et font l'objet des derniers essais avant d'être connectés au réseau public.

Le premier constitue un central électronique de type spatial dit « Périclès » situé dans un secteur de la région parisienne (Michelet-Vanves) ; sa mise en service est imminente (quatrième trimestre 1969).

Le second représente un autocommutateur de type temporel se rattachant au projet dit « Platon » dont la mise en service dans la région de Lannion doit intervenir dès le début de 1970.

L'exploitation des résultats donnés par les essais de ces prototypes est en cours et a déjà permis d'orienter les nouveaux projets vers une recherche de l'unicité des matériels, en même temps que vers l'utilisation de technologies plus récentes.

III. — Projets pour 1970.

En plus des travaux des groupes de travail tendant à apporter aux matériels existants du type « classique » les améliorations et adaptations rendues nécessaires par la recherche de la normalisation la plus complète, les études se poursuivront essentiellement, pour les équipements téléphoniques futurs, dans le cadre du système SO. CO. TEL. E.1 notamment par la réalisation d'un nouveau central électronique du type Périclès qui sera mis en service à Maisons-Laffitte.

On peut citer également, dans le cadre du programme général de SO. CO. TEL. :

— la réalisation d'une maquette d'essais du système de signalisation téléphonique sur voie commune (dit C. C. I. T. T. n° 6), participation de la France à un projet mené au sein de l'Union Internationale des Télécommunications ;

— et une étude d'un réseau spécialisé commuté de transmission de données.

Bilan au 31 décembre 1968.

| ACTIF | | | | | PASSIF | | |
|---|---------------------|----------------------|-------------------|---------------------|--|-------------------|---------------------|
| | Montant brut. | Amortisse- ments. | Montant net. | Totaux partiels. | | Montant. | Totaux partiels. |
| Immobilisations : | | | | | Capital propre et réserves : | | |
| 214 Matériel et outillage..... | 432.397,82 | 369.514,96 | 62.882,86 | | 100 Capital social | 12.120 » | 12.120 » |
| 215 Matériel de transport..... | 37.499,03 | 27.982,66 | 9.516,37 | | 14 Subventions d'équipement reçues : | | |
| 2160 Mobilier et matériel de bureau.. | 77.398,10 | 58.734,72 | 18.663,38 | | 1410 Membres du groupement.. | 979.904 » | |
| 2161 Mobilier, matériel d'études..... | 460.035,02 | 330.195 » | 129.840,02 | | 1411 Etat | 68.638,32 | |
| 2162 Agencements, aménagements, ins- tallations | 26.420,59 | 17.455,98 | 8.964,61 | | 147 Moins subventions inscri- tes à pertes et profits.. | 803.883,32 | |
| 23 Immobilisations en cours..... | 14.791,76 | » | 14.791,76 | | Total | 244.659 » | 244.659 » |
| Total | 1.048.542,32 | 803.883,32 | 244.659 » | 244.659 » | | | |
| Autres valeurs immobilisées : | | | | | 16 Emprunts à plus d'un an : | | |
| 25 Prêts à plus d'un an..... | 144.566,71 | » | 144.566,71 | | 1631 Membres du groupement.. | 147.126,52 | |
| Total | 144.566,71 | » | 144.566,71 | 144.566,71 | Total | 147.126,52 | 147.126,52 |
| Valeurs réalisables à court terme ou disponibles : | | | | | Dettes à court terme : | | |
| 555 Bons du Trésor..... | 38.600 » | » | 38.600 » | | 40 Fournisseurs | 14.791,76 | |
| 56200 Crédit lyonnais | 16.525,15 | » | 16.525,15 | | 445 Comptes courants des membres du groupement | 76.419,65 | |
| 56201 Société générale | 6.357,55 | » | 6.357,55 | | 46 Créiteurs divers | 19.449,84 | |
| 565 Chèques postaux | 116.711,75 | » | 116.721,75 | | 47 Comptes de régularisation, passif. | 60.573,67 | |
| 570 Caisse siège social..... | 5.931,17 | » | 5.931,17 | | Total | 171.234,92 | 171.234,92 |
| 571 Caisse Lannion | 1.779,11 | » | 1.779,11 | | Total général | 575.140,44 | 575.140,44 |
| Total | 185.914,73 | » | 185.914,73 | 185.914,73 | | | |
| Total général | | | | 575.140,44 | | | |

ANNEXE N° 4

COMPAGNIE FRANÇAISE DE CABLES SOUS-MARINS ET DE RADIO

L'évolution des conditions de fonctionnement des télécommunications internationales, le progrès des techniques, les modifications intervenues dans les situations économiques et politiques conduisent la Compagnie, pour maintenir sa position dans le domaine des télécommunications internationales, à s'adapter à tous ces changements et à apporter à son organisation les modifications nécessaires.

L'exploitation du réseau de câbles de l'Atlantique Nord est rattachée, depuis le 1^{er} janvier 1968, à la Compagnie française des Câbles télégraphiques, société filiale de France Câbles et Radio.

L'exploitation des télécommunications internationales de la République de Côte d'Ivoire doit être confiée à une société mixte franco-ivoirienne, qui sera constituée avec la participation de la Compagnie.

De même, l'exploitation des télécommunications internationales de la République du Sénégal devra être assurée par une société mixte franco-sénégalaise qui sera également constituée avec la participation de la Compagnie.

En ce qui concerne les équipements des Centres radioélectriques, les progrès considérables accomplis au cours des dernières années dans la technique des télécommunications ont permis d'accroître la sécurité et l'efficacité de l'exploitation par l'introduction de matériels transistorisés et des méthodes d'exploitation semi-automatique et automatique.

Les réseaux de câbles téléphoniques sous-marins ont pu être développés. Un câble coaxial sous-marin à 96 voies téléphoniques entre Marseille et Tel Aviv a pu être mis en service. La construction d'un câble coaxial sous-marin à 120 voies téléphoniques reliant Beyrouh à Marseille a été engagée; ce câble sera mis en service au cours de l'année 1970.

D'autres projets très importants sont en cours de mise au point: réseau de câbles sous-marins à grande capacité reliant l'Europe, l'Afrique, l'Amérique du Sud, stations terriennes de télécommunications par satellite, réseaux de transmission pour les trafics de l'informatique.

Dans les centres exploités par la Compagnie, il faut signaler la mise en service de 12 liaisons nouvelles dont 4 pour le télégraphe, 4 pour le service téléphonique et 4 pour le télex.

Le trafic traité par la Compagnie en 1968 accuse, par rapport à 1967, une diminution de 21,4 % pour le télégraphe; les trafics téléphonique et télex sont en augmentation respectivement de 24,4 % et 20,4 %. La diminution constatée pour le télégraphe provient du réseau de l'Atlantique Nord qui est maintenant exploité par la Compagnie française des Câbles télégraphiques.

Il en est résulté une réduction des recettes et des dépenses de fonctionnement. Les recettes s'élèvent à 38.552.220,12 F en diminution de 12,11 % sur 1967. Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 17.453.863,53 F en diminution de 22,65 %.

La dotation au compte d'amortissement et de provision s'établit à 19.219.050,27 F contre 18.516.763,96 F en 1967.

Après divers ajustements provenant de pertes et profits exceptionnels, les résultats de l'exercice se soldent par un bénéfice de 329.330,48 F contre 385.472,24 F en 1967.

Ce bénéfice a été affecté à raison de 16.466,52 F à la réserve légale et de 312.863,96 F à la réserve générale.

En application des dispositions de la loi du 12 juillet 1965, aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

Compte d'exploitation générale (exercice 1968).

| CHARGES | | PRODUITS | |
|---|--------------|---------------|---|
| Dépenses de fonctionnement : | | | Recettes d'exploitation.... 35.247.736,76 |
| Frais de personnel..... | 9.606.287,15 | | Autres recettes..... 3.304.483,36 |
| Impôts et taxes..... | 747.793,77 | | |
| Travaux, fournitures, services extérieurs... | 4.806.251,56 | | |
| Transports et déplacements | 1.591.551,67 | | |
| Frais divers de gestion. | 695.434,89 | | |
| Frais financiers..... | 6.544,49 | | |
| | | 17.453.863,53 | |
| Dotations aux comptes d'amortissement et de provision | | 19.219.050,27 | |
| Solde créditeur..... | | 1.879.306,32 | |
| | | 38.552.220,12 | 38.552.220,12 |

Compte de pertes et profits (exercice 1968).

| PERTES | | PROFITS | |
|-----------------------------|--------------|------------------------------|--------------|
| Pertes antérieures..... | 69.523,33 | Bénéfice d'exploitation..... | 1.879.306,32 |
| Pertes diverses..... | 1.759.169,25 | Profits antérieurs..... | 219.412,09 |
| Bénéfice de l'exercice..... | 329.330,48 | Profits divers..... | 59.304,65 |
| | 2.158.023,06 | | 2.158.023,06 |

Bilan au 31 décembre 1968.

ACTIF

PASSIF

| | | | | | |
|--|-----------------|---------------|----------------|--|----------------|
| Frais d'établissement..... | » | 324.029,36 | | Capital | 30.000.000 » |
| Amortissements | » | — 190.868,72 | | Réserve légale..... | 215.754,47 |
| | | | 133.160,64 | Réserve générale..... | 4.152.875,73 |
| Immobilisations : | | | | Réserve de réévaluation..... | 37.529.648,88 |
| Terrains | » | 3.902.828,98 | | Provision pour risques..... | 5.500.000 » |
| Constructions | 17.010.501,27 | | | Provision pour charges à répartir..... | 13.400.000 » |
| Amortissements | — 5.511.179,18 | 11.499.322,09 | | Dettes à long terme..... | 5.642.400 » |
| Câbles immergés et lignes terrestres.. | 52.172.531,53 | | | Valeurs exigibles..... | 7.793.156,26 |
| Amortissements | — 50.394.544,84 | 1.777.986,69 | | | |
| Autres immobilisations corporelles... | 86.075.154,20 | | | | |
| Amortissements | — 50.919.974,49 | 35.155.179,71 | | | |
| Immobilisations incorporelles..... | » | 182.982,32 | | | |
| Immobilisations en cours..... | 16.014.362,81 | | | | |
| Moins provision..... | — 11.400.000 » | 4.614.362,81 | | | |
| | | | 57.132.662,60 | | |
| Autres valeurs immobilisées..... | | | 11.605.573,95 | | |
| Valeurs d'exploitation..... | | | 1.364.395,43 | | |
| Valeurs réalisables à court terme ou disponibles | | | 34.327.374,20 | Résultats de l'exercice (profits nets).... | 329.330,48 |
| | | | 104.563.166,82 | | 104.563.165,82 |

ANNEXE N° 5

LA SOCIÉTÉ MIXTE POUR L'ÉTUDE ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA TECHNIQUE DES CENTRES POSTAUX MÉCANISÉS (SOMEPOST)

1. — Généralités.

Somepost, société d'économie mixte, constituée initialement sous forme de société à responsabilité limitée a été, en 1969, transformée en groupement d'intérêt économique régi par l'ordonnance n° 67-821 du 23 septembre 1967.

Les nouveaux statuts de la société ont été approuvés par décret en date du 5 mars 1969.

Parmi les seize constructeurs adhérant précédemment à Somepost, quatorze ont accepté de « participer » au nouveau groupement d'intérêt économique.

L'article 3 des nouveaux statuts définit le domaine technique où doit s'exercer l'activité de la société :

Le groupement a pour objet, dans le domaine des matériels postaux et des installations postales mécanisées, d'effectuer toutes études qui peuvent lui être confiées soit par l'administration française des postes et télécommunications, soit par des administrations ou organismes étrangers.

En ce qui concerne les études demandées par l'administration française des postes et télécommunications, celles-ci portent essentiellement sur l'ingénierie.

Ces fonctions d'ingénierie comprennent notamment :

— l'établissement, en toute compatibilité avec le bâtiment et conformément aux schémas de principe remis par l'administration, des plans d'installation et de montage ainsi que tous autres documents nécessaires et indispensables à la passation des marchés, à la réalisation et à la mise en place des équipements ;

— la conduite et la coordination des travaux d'exécution suivant un calendrier mis au point d'un commun accord avec le service responsable de l'administration.

En ce qui concerne les pays étrangers, les activités du groupement peuvent porter sur :

— toutes les études d'ordre technique ou financier, consultations et travaux relatifs aux questions et problèmes concernant leur service postal.

— l'étude des installations susceptibles d'être faites, des possibilités de transformation ou d'amélioration des installations existantes ;

— l'étude, l'élaboration, la coordination et même la surveillance de tous programmes de travaux, la recherche de toutes entreprises ou de tous organismes susceptibles de réaliser les programmes en question ;

— la prospection et la négociation de tous contrats et marchés.

En outre, le groupement pourra, sur avis favorable du conseil de surveillance et après consultation écrite de tous les participants, se charger de toutes opérations faisant appel à des techniques similaires à celles utilisées dans les services postaux, sauf opposition écrite de l'un des participants formulée dans un délai maximum de quinze jours après le lancement de la consultation.

Le groupement peut déposer, acquérir, posséder, exploiter ou concéder tous brevets, licences françaises ou étrangères susceptibles d'être employés totalement ou partiellement.

Dans les limites ainsi fixées à ses activités, Somepost exerce en France une triple fonction :

1° Elle constitue un bureau « d'ingénierie » chargé des études d'architecture industrielle, des installations de mécanisation postale à partir des avant-projets établis par la direction générale des postes, et de la conduite et de la coordination des travaux de mise en place de ces installations dans les centres de tri et bureaux importants.

2° Elle assure une mission d'information et de documentation technique et à cet effet, doit recueillir et diffuser, auprès de l'administration et des constructeurs, toutes informations techniques susceptibles d'intéresser le domaine de la mécanisation postale et gère un portefeuille de brevets.

3° Elle constitue, en outre, un organisme d'étude des problèmes de mécanisation postale par l'entremise d'une commission consultative technique qui groupe des représentants de la Direction générale des postes et des services d'exploitation, du C. N. E. T. et des constructeurs.

En outre, à l'étranger, elle assure :

1° La conduite des études confiées par des administrations ou organismes étrangers dans le domaine des installations de mécanisation postale ;

2° Une mission de prospection afin de faire connaître les techniques françaises et s'efforcer de les implanter dans des pays étrangers.

Le groupement est administré par un directeur général, assisté d'un directeur qui doit se conformer aux directives d'un conseil de surveillance.

Le conseil de surveillance comprend cinq représentants de l'Etat, dont le directeur général des postes, président, et cinq représentants des « participants » ; en cas de partage des voix, la voix du président est prépondérante.

Le directeur général et le directeur sont deux fonctionnaires placés en position de détachement, le premier, ingénieur général des télécommunications, le second, administrateur des postes et télécommunications.

Le contrôleur financier auprès du ministère des postes et télécommunications a été désigné pour assumer les fonctions de contrôleur d'Etat auprès de la société, dont la gestion et les comptes sont, au surplus, soumis à la commission de vérification des comptes des entreprises publiques.

2. — Activités de la société en 1969.

2.1. En France.

Dans le domaine des études d'ingénierie, l'activité s'est poursuivie sur les centres de tri ou les bureaux de Marseille-Gare, Maine-Montparnasse, Bordeaux-Gare, Nice-Aéroport, Périgueux ;

Elle s'est portée, en outre, sur les bureaux ou centres de Nancy-Gare, Epinal RP, Châlons-sur-Marne, Clermont-Ferrand, Toulouse-Minimes, Fort-de-France.

Sur le plan de la coordination des travaux d'installation, l'activité de Somepost s'est exercée essentiellement sur les bureaux ou centres de tri de Marseille-Gare, Maine-Montparnasse, Bordeaux-Gare, Laroche-Gare, Bordeaux RP, Paris RP, La Rochelle, Caen-Gare, Saint-Etienne.

Quant à la commission consultative technique, elle s'est vu à nouveau confier un programme d'études fixé par le Conseil de surveillance sur proposition du Directeur général des postes en fonction des problèmes qui se posent à la Direction générale des postes en matière de mécanisation postale.

2.2. A l'étranger.

La prospection s'est poursuivie et intensifiée, Somepost a de nouveau au printemps 1969 participé à la foire-exposition de Zagreb, de manière à conserver l'avantage certain acquis par les équipements français de mécanisation postale en Yougoslavie.

Outre vers les pays de l'Est, comme l'année précédente, un effort important a été fait en direction de l'Amérique latine et du Moyen-Orient.

Ces efforts ont porté leurs fruits puisque Somepost vient d'obtenir :

- un contrat d'ingénierie pour le bureau de Skopje, en Yougoslavie ;
- un très important contrat d'études et de fournitures au Mexique pour l'équipement de deux bureaux.

Parallèlement, l'exécution des contrats en cours s'est poursuivie normalement :

— *République Arabe Unie* : le montage des installations au centre de tri d'Alexandrie a débuté au mois d'avril dernier.

— *Yougoslavie* : le contrat d'ingénierie relatif au bureau de Zagreb entre dans sa dernière phase et débouchera vraisemblablement sur la fourniture en 1970 d'équipements français.

— *Portugal* : le contrat d'ingénierie pour le bureau de Porto a été exécuté ; il va permettre à l'administration portugaise de choisir les équipements appropriés soit en lançant un appel d'offres international, soit en passant un marché de gré à gré avec Somepost.

3. — Projets pour 1970.

En France, Somepost poursuivra les études d' « ingénierie appliquée » qui lui seront confiées par la Direction générale des postes dans le cadre de modernisation et de mécanisation de ses services.

En outre, elle pourra entreprendre, dans le cadre de la commission consultative technique, des études générales posées par des problèmes généraux de mécanisation.

A l'étranger, Somepost intensifiera sa prospection en intervenant le plus rapidement et le plus efficacement possible dans les pays susceptibles de porter un intérêt plus ou moins immédiat aux techniques françaises dans le domaine de la mécanisation postale.

ANNEXE N° 6

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ÉTUDES ET DE RÉALISATIONS D'ÉQUIPEMENTS DE TÉLÉCOMMUNICATION (SOFRECOM)

1. — Informations sur la société.

Origine et raisons de sa création.

Sofrecom est une société d'économie mixte constituée en 1966, à l'initiative du Ministère des Postes et Télécommunications, afin de permettre une activité d'engineering destinée à diffuser la technique française des Télécommunications. Elle complète ainsi la série des sociétés du type Sofre, représentant chacune un secteur industriel : Sofrerail, Sofremines, Sofrelec, Sofregaz.

Cette nouvelle société, à compétence mondiale, doit constituer un support pour la diffusion et l'exportation de la technique française des télécommunications.

Sur le plan particulier des Etats francophones d'Afrique noire et de Madagascar, elle a repris les attributions détenues, en matière d'études de télécommunications, par le Bureau d'études des Postes et Télécommunications d'Outre-mer (Beptom), établissement public à caractère administratif.

Forme juridique.

Sofrecom est une société anonyme au capital de 1 million de francs, à participation minoritaire de l'Etat (1/3). Les deux autres tiers sont apportés, à part égale, par un groupe de 8 banques de dépôts et d'affaires :

- Banque nationale de Paris, Société générale, Crédit lyonnais.
- Compagnie financière de Paris et des Pays-Bas, Union financière et minière, Banque de l'Indochine, Banque de l'Union parisienne - C. F. C. B.
- Banque française du Commerce extérieur.

Le conseil d'administration comporte des représentants des ministères intéressés (Ministère des Postes et Télécommunications, Ministère de l'Economie et des Finances, Secrétariat d'Etat aux Affaires étrangères) ; l'Etat dispose d'un nombre d'administrateurs proportionnel à sa participation (4 sur 12).

De par son organisation, Sofrecom est une société indépendante et sans liens industriels d'aucune sorte. Ce caractère lui a déjà permis de se faire agréer comme bureau d'études par plusieurs grandes organisations internationales : Fonds européen de Développement, Banque mondiale, Fonds spécial des Nations Unies.

2. — Activités récentes.

L'activité des années 1967, 1968 et 1969 a été marquée par un effort de diversification géographique par rapport à la zone d'action traditionnelle du Beptom, et un accroissement sensible du volume des travaux d'études.

Cet élargissement de la zone d'action de la société, qui correspondait d'ailleurs aux objectifs de sa création, a donné lieu à la conclusion de contrats dans les Etats suivants :

Iran : plan de développement des télécommunications à long terme, conclu en mars 1967, prolongé en février 1968 par un second contrat concernant l'équipement en télécommunications des Aciéries d'Iran.

Zambie : plan de développement de la radiodiffusion.

Laos : étude de l'extension de l'autocommutateur et du réseau téléphonique de Vientiane.

Afghanistan : étude préliminaire d'un plan de développement des télécommunications.

Cambodge : réception technique des 2.000 lignes d'extension de l'autocommutateur de Phnom-Penh, dont la fourniture était financée sur aide française.

Etude de l'extension du réseau téléphonique de Phnom-Penh.

République démocratique du Congo (ex-Congo belge : étude de la liaison de télécommunications à grande distance Kinshasa-Lubumbashi.

Dans le même temps, la société est intervenue, à des titres divers, dans la totalité des Etats d'Afrique noire francophone et Madagascar, et y a considérablement développé son activité.

Ce démarrage rapide a conduit les actionnaires à accroître les moyens financiers de la société en acceptant, au cours de l'assemblée générale extraordinaire du 24 juillet 1968, de porter le capital social de 600.000 à un million de francs ; de plus, une avance en compte courant des actionnaires du secteur bancaire, prévue pour un montant de 200.000 F, a permis en fait de doubler le montant des capitaux permanents dont dispose la société Sofrecom.

3.— Prospection effectuée.

Au-delà des contrats en cours, un effort de prospection important qui a donné lieu à la signature d'un contrat d'assurance prospection Coface, est mené en Amérique latine, en Arabie séoudite et en Extrême-Orient.

A ce dernier titre, Sofrecom est représentée au Gicase (Groupement des Ingénieurs conseils pour l'Asie du Sud-Est) dont le siège est à Bangkok. De plus une plaquette d'information trilingue a été éditée en 1968 concernant les divers secteurs d'activité de la société, ses méthodes de travail et ses références.

Le niveau d'activité de la société au cours des années à venir sera sans doute tributaire du montant des subventions ou prêts dont pourront bénéficier les Etats de la part d'organismes internationaux pour le financement de contrats d'études. L'accroissement en cours, des moyens financiers de la Banque mondiale et notamment l'intérêt particulier qu'elle doit porter à l'Afrique au cours des 5 prochaines années devrait permettre de susciter un certain nombre de contrats en matière de télécommunications.

D'ores et déjà, par ses études de planification générale et de préinvestissement, Sofrecom a donné aux Etats qui ont fait appel à son concours, une base économique et financière solide pour la constitution des dossiers de financements d'ouvrages de télécommunications auprès de divers organismes prêteurs.

En dehors de cette activité de planification, Sofrecom a pris en charge l'étude et la surveillance de réalisation de nombreux et importants ouvrages dans le domaine de la commutation et de la transmission téléphonique et télégraphique.

ANNEXE N° 7

SOCIETE H. L. M.-P. T. T. « TOIT ET JOIE »

I. — Organisation.

« Toit et Joie » est une société anonyme d'H. L. M. constituée pour favoriser le logement, en location simple, du personnel de l'Administration des P. T. T.

Ses statuts approuvés par arrêté ministériel du 4 novembre 1957 et 8 novembre 1968 lui permettent de faire toutes les opérations prévues dans le cadre de la législation sur les habitations à loyer modéré.

Son activité est cependant limitée à la construction d'immeubles à Paris et dans les départements de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, des Hauts-de-Seine, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise et de la Seine-et-Marne.

Elle est administrée par un Conseil d'Administration dont les membres sont élus par l'Assemblée générale des Sociétaires qui désigne également les Commissaires aux comptes chargés de la vérification de la comptabilité.

II. — Activité.

Depuis sa création « Toit et Joie » a bénéficié de prêts de l'Etat à taux réduit et de prêts à taux normal par l'intermédiaire de la Caisse des Dépôts et Consignations et la Caisse de Prêts aux organismes d'H. L. M., ainsi que de prêts sans intérêt consentis par l'Administration des P. T. T. comme à tous les organismes H. L. M. qui réservent des logements pour son personnel.

Ses premiers chantiers ont été ouverts fin 1959 et depuis cette époque elle a édifié 2.521 logements ainsi que le gros œuvre de sept hôtels des Postes répartis en vingt-cinq groupes d'immeubles.

Tout en poursuivant son activité et la gestion de son patrimoine « Toit et Joie » a mis à la disposition de l'Administration environ 30 % des logements dont celle-ci dispose, soit au total 1.944 appartements mis en location dans les conditions figurant au tableau suivant :

| ANNEES | APPARTEMENTS livrés par « Toit et Joie »: |
|---|---|
| 1960 | 99 |
| 1961 | 116 |
| 1962 | 329 |
| 1963 | 329 |
| 1964 | 274 |
| 1965 | 81 |
| 1966 | 200 |
| 1967 | 207 |
| 1968 | 176 |
| 1969 (jusqu'au 1 ^{er} novembre)..... | 133 |
| Total | 1.944 |

Actuellement trois chantiers portant sur 870 logements sont en cours.

Au surplus malgré la rareté des terrains à bâtir et la spéculation foncière constatée dans la région parisienne, de nouvelles constructions permettant de loger 489 familles pourront être entreprises en 1970.

ANNEXE N° 8

EVOLUTION DE L'AUTOMATISATION DES ZONES RURALES

(1^{er} octobre 1968 - 1^{er} octobre 1969.)

Les renseignements ci-dessous concernent exclusivement les abonnés des centres locaux des groupements, et non ceux reliés directement aux centres de groupement, soit 44 % des abonnés du territoire métropolitain.

Pour l'ensemble du territoire, plus de 99 % des abonnés ruraux bénéficient actuellement du semi-automatique rural (1) ou de l'automatique intégral.

Seuls, sept départements ne sont pas, au 1^{er} octobre 1969, entièrement équipés (2).

Le tableau ci-après fait ressortir, par département et par groupement non entièrement équipés au 1^{er} octobre 1968 :

— d'une part, les travaux d'automatisation réalisés entre le 1^{er} octobre 1968 et le 1^{er} octobre 1969 ;

— d'autre part, les travaux restant à effectuer au 1^{er} octobre 1969.

| REGIONS | DEPARTEMENTS | GROUPEMENTS dont l'équipement n'était pas terminé au 1 ^{er} octobre 1968. | NOMBRE d'abonnés équipés entre le 1 ^{er} oct. 1968 et le 1 ^{er} oct. 1969. | NOMBRE d'abonnés restant à équiper au 1 ^{er} oct. 1969. | OBSERVATIONS |
|--------------------------|--------------|---|--|---|------------------------------|
| Amiens | Somme | Abbeville | 644 | 586 | Terminé en janvier 1969. |
| | | Albert | Néant. | 204 | |
| | | Amiens | 354 | 816 | |
| | | Ham | 3 | 81 | |
| | | Poix | 60 | Néant. | |
| | | Totaux | 1.061 | 1.687 | |
| Clermont - Fer- rand. | Cantal | Mauris | 9 | Néant. | Terminé en janvier 1969. |
| | | Clermont-Ferrand | 939 | Néant. | |
| | | Issoire | 18 | Néant. | Terminé en décembre 1968. |
| | | Saint-Eloy-les-Mines | 3 | Néant. | Terminé en novembre 1968. |
| | | Saint-Gervais-d'Auvergne .. | 155 | Néant. | Terminé en mai 1969. |
| Total | 1.124 | | | | |

(1) Depuis 1968, il n'est plus commandé de matériel semi-automatique rural.

(2) Côtes-du-Nord, Corse, Finistère, Isère, Nord, Pas-de-Calais, Somme.

| REGIONS | DEPARTEMENTS | GROUPEMENTS dont l'équipement n'était pas terminé au 1 ^{er} octobre 1968. | NOMBRE d'abonnés équipés entre le 1 ^{er} oct. 1968 et le 1 ^{er} oct. 1969. | NOMBRE d'abonnés restant à équiper au 1 ^{er} oct. 1969. | OBSERVATIONS |
|----------------------|-----------------------------|---|--|---|---|
| Dijon | Doubs | Maiche | 141 | Néant. | Terminé en mars 1969. |
| | | Montbéliard | 284 | | |
| | | Total | 425 | | |
| Lille | Nord | Lille | 513 | 887 | Equipement sur cré- dits budgétaires uniquement en au- tomatique intégral. |
| | | Pas-de-Calais ... | Béthune | 932 | |
| | Lens | | 189 | 288 | |
| | Le Touquet | | Néant. | 326 | |
| | Totaux | 1.634 | 3.033 | | |
| Lyon | Isère | Bourgoin | Néant. | 270 | Terminé en avril 1969. Terminé en février 1969. |
| | | Grenoble | 26 | 36 | |
| | | Saint-Marcellin | 212 | Néant. | |
| | Loire | Saint-Etienne | 253 | Néant. | |
| | | Totaux | 491 | 306 | |
| Marseille | Corse | Ajaccio | 78 | 174 | |
| | | Bastia | 11 | 71 | |
| | | Porto-Vecchio | Néant. | 128 | |
| | | Sartène | Néant. | 185 | |
| | | Totaux | 89 | 558 | |
| Montpellier ... | Gard | Alès | 596 | Néant. | Terminé en mai 1969. Terminé en janvier 1969. Terminé en juillet 1969. |
| | | Nîmes | 415 | Néant. | |
| | Pyrénées - Orien- tales. | Perpignan | 358 | Néant. | |
| | | Total | 1.369 | | |
| Nantes | Maine-et-Loire .. | Saumur | 144 | Néant. | Terminé en juillet 1969. |
| Rennes | Côtes-du-Nord .. | Guingamp | 121 | Néant. | Terminé en février 1969. |
| | | Finistère | Saint-Brieuc | 307 | |
| | Châteaulin | | 435 | 65 | |
| | Quimper | | 1.248 | 372 | |
| Totaux | 2.111 | 1.010 | | | |
| Totaux généraux..... | 8.448 | 6.594 | | | |

ANNEXE N° 9

INSTALLATION DE NOUVEAUX CENTRAUX TELEPHONIQUES AUTOMATIQUES

A. — Commandes en cours d'exécution.

(Crédits des budgets antérieurs.)

I. — Zone périphérique de Paris.

Mise en service prévue d'ici à la fin de 1969 : Bois-d'Arcy, Viry-Châtillon.

Mise en service prévue pour 1970 : Bures-sur-Yvette, Coulommiers, Feucherolles, Montfermeil, Montlhéry, Noisy-le-Roi, Provins, Ris-Orangis, Sucy-en-Brie, Tournan, Tremblay-lès-Gonesse, Villennes-sur-Seine.

Mise en service prévue pour 1971 : Lagny.

II. — Province.

Mise en service prévue d'ici à la fin de 1969 : Auchel, Melle, Le Puy, Yonnax, Saint-Louis.

Mise en service prévue pour 1970 : Abbeville, Armentières, Auxerre, Bagnols-sur-Cèze, Bouc-Cabriès, Cavalaire, Challans, Chantilly, Concarneau (*), Douarnenez (*), Dole, Homécourt, Lillers, Manosque, Méru, Meximieux, Orchies, Pontivy, Rethel, Rochefort, La Roche-sur-Yon, Les Sables-d'Olonne, Sens, Saint-Omer, Saint-Priest, Ussel, Verdun, Vierzon.

Mise en service prévue pour 1971 : Altkirch, Décines, Gex, Granville, Hazebrouck, Moulins, Toul, Vitry-le-François.

III. — Outre-Mer.

Mise en service prévue pour 1970 : Kourou.

B. — Commandes qui seront passées d'ici à la fin de l'année 1969.

I. — Zone périphérique de Paris : Dampierre, Luzarches.

II. — Province.

Dax, Dinan, Cahors, Megève, Rodéz, Saint-Dizier, Voiron.

C. — Commandes qui seront passées en 1970.

(Crédits du budget 1970, mise en service prévue pour 1971 et 1972.)

I. — Zone périphérique de Paris.

Le Blanc-Mesnil, Longjumeau II, Mitry-Mory, Montereau, Nemours, Vaucresson, Vigneux.

(*) Opération lancée suivant la procédure de location-vente.

II. — *Province.*

Berck, Bitche, Le Blanc, Le Cateau, Caudry, Châteaurenard, Chaumont, Chinon, Cluses, Denain, Foix, Fourmies, Gaillon, Gannat, Gradignan, Graulhet, Hesdin, Landerneau, Langres, Lantosque, Lavelanet, Millau, Mont-de-Marsan, Narbonne, Neuville (1), Paris-Plage, Poix, Pontarlier, Pont-Aven, Pont-l'Abbé, Ribérac, Sarlat, Sospel, Saint-Amand-les-Eaux, Saint-Didier (2), Saint-Gaudens, Sainte-Menehould, Saint-Pol-sur-Ternoise, Thiviers, Trépiéd, Val-Thorens, Villefranche, Vouziers.

*

* *

VILLES DANS LESQUELLES SONT ENVISAGEES DES EXTENSIONS
DE CENTRAUX TELEPHONIQUES AUTOMATIQUES

A. — *Commandes en cours d'exécution.*

(Crédits des budgets antérieurs.)

I. — *Paris.*

Mise en service prévue d'ici à la fin de 1969 : dans les secteurs : Avron, Aviation, secteur de Bondy, Entrepôt, Nord, Observatoire, secteur de Villeneuve-la-Garenne.

Mise en service prévue en 1970 : dans les secteurs : Anjou, Bassano, Bobillot, secteur de Fontenay-sous-Bois, Keller, Laborde, Litré, Marcadet, Michelet, Pompe, secteur de Puteaux, Plaine, Rameau, Robinson, secteur de Saint-Cloud, secteur de Vitry, Voltaire.

Mise en service prévue en 1971 : Belle-Epine, Bossuet, secteur de Chevilly-Larue, Diderot, Flandre, Gravelle, Maillot, Molitor, Montmartre, Ségur, Trudaine, secteur de Vitry.

II. — *Zone périphérique de Paris.*

Mise en service prévue d'ici à la fin de 1969 : Aulnay-sous-Bois, Chatou, Croissy, Maisons-Laffitte, Le Pecq, Le Vésinet.

Mise en service prévue pour 1970 : Argenteuil, Arpajon, Corbeil, Eaubonne, Houilles, Maisons-Laffitte, Meulan, Neuilly-sur-Marne, Poissy, Rueil, Saint-Germain-en-Laye, Saint-Leu, Triel, Villepreux.

Mise en service prévue pour 1971 : Chelles, Massy.

III. — *Province.*

Mise en service prévue d'ici à la fin de 1969 : Amiens, Bergerac, Boulogne, Libourne, Lille-Liberté, Marseille-Sainte-Marguerite, Mérignac, Roanne, Saint-Jean-de-Luz.

Mise en service prévue pour 1970 : Aix-en-Provence, Angers, Biot, Bayonne, Berre, Besançon, Bordeaux (Chartrons), Caen (Lyautey), Cannes (Mimont), Cassis, Cavaillon, Charleville, Clermont (Delille), Creil, Douai, Epernay, Evreux, Fos-sur-Mer, Grenoble, Haguenau, Hyères, Jeumont, Lens, Lille (Boitelle II), Lorient, Lyon (Bron, Caluire, Moncey, Trion), Marignane, Marseille (Mazargues, National IV, Saint-Henri, Saint-Louis, Saint-Menet), Maubeuge, Menton, Montluçon, Mulhouse,

(1) Neuville-sur-Saône.

(2) Saint-Didier-en-Velay.

Nancy (Berthelemy), La Napoule, Nevers, Orléans (Saint-Marceau), Péage-de-Roussillon, Les Pennes-Mirabeau, Périgueux, Rennes (Villejean-Malifeu), Rognac, Saint-Brieuc, Saint-Laurent-du-Var, Strasbourg-Koenigshoffen, Tarbes, Toulon II, Toulouse (Jaurès, Minimes), Tours, Vichy.

Mise en service prévue pour 1971 : Anglet, Annecy (Glières), Aubagne, Arras, Bordeaux (Palais Gallien III), Clermont (Salins), Dunkerque, Grenoble (Pont-de-Claix), Juan-les-Pins, Lyon (Oullins), Marseille (Allauch), Nîmes (Feuchères, Natoire), Perpignan (Kennedy), Saint-Chamond.

B. — Commandes qui seront passées avant la fin de 1969.

I. — Paris.

Secteur d'Archives, secteurs de Bondy, Invalides et secteur de Puteaux.

II. — Zone périphérique de Paris : Voisins-le-Bretonneux.

III. — Province.

Bordeaux (Bastide), Grenoble (Vigny), Marseille (La Pomme), Nice (Carras), Pont-de-la-Maye, Quimper, Strasbourg (Robertsau).

C. — Commandes qui pourront être passées en 1970.

I. — Paris.

Secteur de Alésia, Avron, Belle-Epine, secteur de Béryny, Grésillons, Keller, secteur de Levallois, Michelet, Molitor, Nord, Pereire, secteur de Puteaux, Saint-Cloud, Ségur, Villette.

II. — Zone périphérique de Paris.

Chennevières, Le Chesnay, Conflans, Dourdan, Les Mureaux, Melun, Pontoise, Soisy.

III. — Province.

Albi, Annecy, Avignon II, Bapaume, Baule (La), Belfort, Besançon, Béthune, Bischwiller, Bourges, Brest, Cannes (Mimont, La Bocca), Carcassonne, Carpentras, Castres, Chambéry (Italie), Châteauroux, Clermont-Ferrant I, Dijon, Le Havre, Hendaye, Laval, Lille (Faidherbe), Limoges, Lisieux, Loches, Lons-le-Saunier, Longwy, Marseille (Bonneveine, Saint-Just, Sainte-Marthe), Martigues, Menton, Metz, Molsheim, Moncey, Montbéliard, Montpellier II, Monts, Mougins, Mulhouse (Arc), Nantes, Neuf-Brisach, Nice (Garibaldi, Nord), Niederbronn, Orléans, Paris-Plage, Pau, Périgueux, Perpignan II, Pézenas, Plouharnel, Pornichet, Quesnoy (Le), Reims, Remiremont, Rennes IV, Ribeaupillé, Rive-de-Gier, Roubaix (Pile), Rouen (Saint-Clément), Royan, Saintes, Sens, Sète, Saint-Avoid, Saint-Etienne, Saint-Laurent-du-Var, Saint-Lô, Saint-Malo, Saint-Pol, Saint-Raphaël, Saint-Tropez, Strasbourg (Koenigshoffen, Meinau), Talence, Thionville, Toulouse (Côte Pavée, Bonnefoy), Tours, Troyes, Valence (Cécile), Valenciennes, Vichy, Wasquehal, Wissembourg, Wasselonne.

IV. — Départements d'Outre-Mer.

Fort-de-France (remplacement et extension).

ANNEXE N° 10

INSTALLATIONS TELEX

A. — Commandes antérieures à 1969.

a) Mises en service prévues d'ici fin 1969:

| | | |
|-------------------------------------|-------|------------------|
| Besançon | 400 l | Novembre 1969. |
| Montpellier-II | 600 l | Décembre 1969. |
| Le Mans, s/centre de Nantes-II..... | 100 l | Décembre 1969. |
| Rennes, s/centre de Nantes-II..... | 200 l | Novembre 1969. |
| Pau, s/centre de Bordeaux-II..... | 100 l | 14 octobre 1969. |

b) Mises en service prévues en 1970.

| | | |
|--|----------------|-------------------------|
| Lyon-III | 1.600 l | Juillet 1970. |
| Marseille-III | 600 l | Janvier 1970. |
| Orléans | 800 l | Avril 1970. |
| Annecy, s/centre de Lyon-III..... | 100 l | Deuxième semestre 1970. |
| Chambéry, s/centre de Grenoble..... | 100 l | Deuxième semestre 1970. |
| Longwy, s/centre de Metz..... | 100 l | Deuxième semestre 1970. |
| Nice, s/centre de Marseille-III (ou Cannes)..... | 200 l | Juin 1970. |
| Lille-Nodal | 1.200 circuits | Décembre 1970. |
| Lyon-Nodal | 2.000 circuits | Juillet 1970. |
| Lyon-International | 440 circuits | Octobre 1970. |
| Marseille-Nodal | 2.940 circuits | Mars 1970. |
| Nancy-International | 660 circuits | Février 1970. |

B. — Budget 1969.

| | | |
|--|---------|----------------|
| Le Havre..... | 960 l | Avril 1971. |
| Lille-III | 1.600 l | Février 1971. |
| Paris-VI | 2.000 l | Août 1971. |
| Reims-II | 600 l | Janvier 1971. |
| Rennes-II | 600 l | Décembre 1971. |
| Toulouse-II | 600 l | Décembre 1971. |
| Belfort, s/centre de Besançon..... | 100 l | |
| Cavaillon, s/centre de Marseille-III..... | 100 l | |
| Perpignan, s/centre de Montpellier-II..... | 200 l | |
| Sète, s/centre de Montpellier-II..... | 100 l | |
| Toulon, s/centre de Marseille-III..... | 100 l | |

| | | | |
|---------------------------|-------|----------|---------------|
| Lille-International | 660 | circuits | Mai 1971. |
| Paris-International | 1.000 | circuits | Avril 1971. |
| Toulouse-Nodal | 1.200 | circuits | Octobre 1971. |

C. — Budget 1970.

| | | |
|---|-------|----------|
| Amiens | 600 | l |
| Dijon-II | 600 | l |
| Lyon-IV | 2.000 | l |
| Metz | 200 | l |
| Nice-II | 600 | l |
| Paris-VII | 2.000 | l |
| Poitiers | 600 | l |
| Rouen-II | 600 | l |
| Toulouse-II | 1.000 | l |
| 1.000 lignes reliées par sous-centres non encore affectés : | | |
| Nantes-Nodal | 1.200 | circuits |
| Paris-Nodal-II | 2.000 | circuits |